

ENSEMBLE

N° 116 / SEPTEMBRE 2025

« Toute révolte
est l'expression
d'une libération. »

**APPEL
DU 18 SEPTEMBRE :
1 000 000
DE MANIFESTANT(ES)**

GAZA

**STOP
GENOCIDE**

1895 / 2025

la
cgt

130 ANS

de **LUTTES**

ET CE N'EST PAS FINI !

UFR
filanc
CGT

Bulletin trimestriel de l'Union fédérale des retraités de la Fédération
des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication CGT

TOUT COMPRENDRE À LA TAXE ZUCMAN

► **Le gouvernement Bayrou est tombé avec son budget. La taxation des ultrariches, à laquelle il se refusait, va immanquablement être portée par la gauche et revenir dans le débat. En quoi consisterait-elle ?**

Après la chute du gouvernement Bayrou, une porte s'ouvre peut-être pour la taxation des ultrariches, plus particulièrement pour la taxe Zucman sur les très gros patrimoines. Ligne rouge de l'exécutif depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, l'augmentation des impôts n'est plus un tabou et pourrait même revenir en force dans les débats sur le budget 2026.

Alors que l'État manque cruellement de recettes publiques, cette taxe figure dans les contre-budgets du Parti socialiste et des Écologistes. La taxation des grandes fortunes permettrait de restaurer de la justice fiscale tout en participant à la réduction du déficit public, principalement creusé par les multiples baisses d'impôts actées sous les quinquennats Macron.

La taxe Zucman est un impôt plancher de 2 % sur les patrimoines de plus de 100 millions d'euros, née d'une idée de l'économiste Gabriel Zucman, qui mène des recherches pour l'Observatoire européen de la fiscalité.

Elle ne concernerait que 1 800 foyers fiscaux, soit le 0,01 % les plus riches, et permettrait de rapporter entre 15 et 25 milliards d'euros chaque année, selon les estimations.

Il s'agit d'une taxation différentielle, c'est-à-dire qu'elle permet de compenser l'écart entre tous les impôts déjà payés par les contribuables (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, contribution sociale généralisée, prélèvement forfaitaire unique...) et le plancher de 2 % de la fortune des plus

aisés. Ceux qui s'acquittent déjà d'impôts à hauteur de 2 % de leur patrimoine ne seraient donc pas concernés. Mais ils ne sont pas très nombreux puisque, en moyenne, le cumul des impôts sur le revenu et sur le capital payés par les milliardaires en France atteint moins de 0,2 % de leur fortune.

L'idée de cette taxe vient d'un constat, rappelé par Gabriel Zucman : « Les ménages ultrariches supportent un taux de prélèvements obligatoires inférieur à celui du reste de la population. »

Grâce à des stratégies d'optimisation fiscale, ils échappent légalement à certains impôts, notamment en plaçant leurs dividendes dans des holdings qui leur appartiennent. La taxe Zucman viendrait ainsi rétablir le principe d'égalité devant l'impôt inscrit dans la Constitution, et limiter des inégalités grandissantes.

Cette taxation a fait l'objet d'une proposition de loi écologiste adoptée à l'Assemblée nationale, avant d'être enterrée en juin par le Sénat, majoritairement à droite. Pourtant, la mesure fait consensus au-delà de la gauche, puisque des économistes libéraux comme Olivier Blanchard, Jean Pisani-Ferry (architecte du programme économique d'Emmanuel Macron en 2017) ou encore Patrick Artus la défendent aussi.

Le refus de cette mesure par la droite devient alors de moins en moins tenable politiquement, d'autant que les arguments invoqués ne tiennent pas la route. À commencer par l'exil fiscal des plus riches lorsqu'ils sont trop taxés, un mythe à nouveau démonté par une récente note du Conseil d'analyse économique (CAE), instance dépendant de Matignon, qui conclut que le phénomène reste marginal.

(voir aussi pages 8 et 9)

SOMMAIRE

TAXE ZUCMAN, TOUT COMPRENDRE ... 2

ÉDITO 3
Jean-Luc VALEGEAS

IMAGES DE LA LUTTE 4-7

**LA MAUVAISE FOI DES LIBÉRAUX
FACE À LA TAXE ZUCMAN** 8-9

**ALLOCATION SPÉCIALE UNIFIÉE :
TESTÉE ET... DÉTESTÉE** 10-11

**DROITS DE DOUANES UE/USA :
DES DÉSÉQUILIBRES CRIANTS ...** 12-13

LE BILLET D'YVON HUET 13

**LE PATRONAT A UN PLAN :
L'EXTRÊME DROITE AU POUVOIR** 14

BILLET D'HUMEUR 15
PETIT JEAN ET LE GRAIN DE SEL

**LES SOIXANTE-DEUX ÉOLIENNES
DE LA BAIE DE SAINT-BIEUC** 16

**LA PUISSANCE DES CERVEAUX
ET PAS SEULEMENT DES CANONS** 17

**TÉMOIGNAGE D'UN MÉDECIN
AU COEUR DE L'ENFER À GAZA** 18

**POURQUOI LES PAYS ARABES
N'AIDENT PAS LES PALESTINIENS ...** 19

**QUELLES GARANTIES DE SÉCURITÉ
POUR L'UKRAINE ?** 20- 21

**POUR UNE ALTERNATIVE
FACE À TRUMP** 22

**AVEC L'« IA » QUEL AVENIR
POUR LES PEUPLES EN 2030 ?** 23
Lionel DUQUENNE

**LA FABLE DES « RADIS ROSES »
ET DU « CORNICION »** 24- 25
Jean JOUSSEAUME

**LA PREMIÈRE GRÈVE
D'OUVRIÈRES OVALISTES** 26

LES CHIFFRES 27

**XIII^e CONGRÈS DE L'UFR FILPAC-CGT
22 AU 24 SEPTEMBRE 2026** 28

Rédaction et administration : 263, rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex - **Directeur de la Publication** : Daniel Muller - **Responsable rédaction et fabrication** : Serge Audonnet.

Maquette : Muriel Audonnet - **Comité de rédaction** : S. Audonnet, P. Bauret, L. Duquenne, J.-P. Ghiotto, J. Jousseume, D. Muller, J. Nuevo (correction), J.-P. Viaud, J.-L. Valegeas.

Couverture : J. Jousseume/M. Audonnet - **Impression Rivet Presse/Édition** : 24, rue Claude-Henri-Gorceix - BP157 - 87022 Limoges Cedex 9 - **CPPAP n°** : 1227 S 07110

Travail exécuté par des syndiqué(e)s à la Filpac-Cgt.





ÉDITO

JEAN-LUC VALEGEAS - MEMBRE DU BUREAU DE L'UFR-FILPAC

À LA RETRAITE, PAS QUESTION DE PLIER

▶ **En cette rentrée 2025, les retraité(e)s sont une fois de plus les cibles d'attaques répétées venues de la finance, relayées sans complexe par le gouvernement.**

Et je crois pouvoir dire sans beaucoup me tromper que le nouveau gouvernement gardera le même le cap : austérité, sacrifices pour les plus modestes et cadeaux au patronat.

Rien de neuf sous le soleil, sauf que les nuages s'accumulent au-dessus des anciens.

NOTRE POUVOIR D'ACHAT EST EN DANGER !

La réindexation des pensions (quand elle a lieu) reste en deçà de l'inflation réelle. Le spectre du gel des revalorisations plane de nouveau, entraînant une dégradation continue de nos conditions de vie.

La nouvelle tendance est de réduire l'écart entre salaire brut et salaire net et de faire payer l'addition aux retraité(e)s. Après avoir travaillé toute une vie, nous ne devons pas nous plier à quémander de quoi vivre dignement.

Nous subissons en outre la hausse de la CSG, la modification du barème fiscal, la suppression de niches spécifiques aux pensions, le tout pendant que les plus riches bénéficient d'allègements.

Ce sont les retraité(e)s, déjà fragilisé(e)s, qui paient l'addition. La dette, c'est leur dette pas la nôtre ! 211 milliards d'euros pour les patrons et les actionnaires,

rien pour les retraité(e)s c'est INADMISSIBLE.

Pour ce qui est de notre santé, nous constatons que les reste à charge augmentent, les mutuelles explosent, les tarifs en Ehpad s'envolent, les aides au logement et à domicile se réduisent.

COMMENT FAIRE FACE, QUAND LES REVENUS SONT FIGÉS ET QUE CHAQUE HAUSSE PÈSE LOURDEMENT SUR LE BUDGET ?

À cela s'ajoutent une désertification médicale dramatique, des délais inacceptables pour se soigner, des lits qui disparaissent des hôpitaux et des services publics qui ferment les uns après les autres.

En ce qui concerne l'énergie nous voyons les prix de l'électricité, du gaz, du fioul qui repartent à la hausse.

Comment faire face, quand les revenus sont figés et que chaque hausse pèse lourdement sur le budget ? Ce sont nos besoins vitaux qui sont en jeu.

Ils veulent nous exclure de la société par l'isolement, la stigmatisation des boomers, par le recul de l'accès aux soins et aux transports et la suppression de nos maigres conquies.

Les retraité(e)s sont peu à peu mis à l'écart de la vie sociale. Une société qui oublie ses anciens est une société qui se renie.

RIEN N'EST INÉLUCTABLE, MOBILISONS-NOUS !

Dès cette rentrée, de nombreux signaux doivent être scrutés de près : projet de loi de finances, annonces des caisses de retraite, politiques énergétiques, décisions des mutuelles ou des gestionnaires d'Ehpad. Il faut que nous participions en nombre aux mobilisations sociales. La rue et les manifestations : c'est là que notre voix doit porter.

Face à la flambée des prix, à la hausse des taxes, à la dégradation de nos services publics, à l'abandon de notre santé, nous n'acceptons pas que ceux qui ont tant donné soient aujourd'hui laissés pour compte et deviennent des boucs émissaires.

Nous devons exiger une revalorisation des pensions indexées réellement sur l'inflation, le rétablissement et le renforcement d'un bouclier tarifaire durable ; le respect et le renforcement de nos droits sociaux : santé, logement, culture, transport, et des services publics de proximité, accessibles et humains.

La défense des retraité(e)s, c'est aussi la défense de l'avenir de toutes les générations.

Parce que ce que nous vivons aujourd'hui, d'autres le vivront demain si nous ne nous levons pas ensemble.

RETRAITÉ(E)S DEBOUTS ET RESPECTÉ(E)S !

La lutte continue et elle est plus que jamais légitime.

IMAGES DE LA LUTTE

UN 18 SEPTEMBRE TRÈS FORT !!





BORDEAUX



LILLE



RENNES

IMAGES DE LA LUTTE

18 SEPTEMBRE (suite)





MARSEILLE



MONT-DE-MARSAN



PERPIGNAN

FISCALITÉ

LA MAUVAISE FOI DES LIBÉRAUX FACE À LA TAXE ZUCMAN

► **Plus débattue que jamais, la taxation des ultrariches affole les gardiens de l'ordre fiscal, qui vont jusqu'à recourir à des arguments biaisés et à des données erronées.**

Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, se veut adepte, selon ses propres mots, de la « rupture ». Et celle-ci pourrait bien concerner la position des précédents gouvernements sur la taxation des très hauts revenus. En quête des voix socialistes à l'Assemblée nationale, le locataire de Matignon serait prêt à faire des concessions à la gauche sur le sujet. Une mesure jugée « fondamentale » par le chef des députés socialistes Boris Vallaud, et « la base de tout accord » par le dirigeant de Place publique Raphaël Glucksmann.

Immédiatement, les défenseurs des ultrariches sont montés au créneau, sur des registres différents, de la diatribe très violente à l'édito économique, en passant par la mobilisation d'économistes réputés comme Philippe Aghion ou Xavier Jaravel, le président du Conseil d'analyse économique. Quels sont leurs arguments ?

Il en est un qui est désormais largement mis en avant quant à ce que pourrait rapporter une taxe Zucman, dont le principe, rappelons-le, consiste à ce que l'ensemble des impôts sur le revenu payés par les 1 800 foyers fiscaux les plus riches soit au moins équivalent à 2 % de la valeur de leur patrimoine. La taxe ne rapporterait pas les 20 milliards promis, mais seulement 5 milliards. D'où provient cette estimation ?

5 MILLIARDS OU 20 MILLIARDS ?

Réponse : d'une interprétation erronée d'une récente note signée par le Conseil d'analyse économique (CAE). Ses auteurs ont montré deux choses importantes : taxer davantage les riches ne les fait pas fuir, les stratégies d'exil fiscal sont très minoritaires ; pour celles et

ceux qui partent, cela a un effet marginal sur l'économie française. En clair, l'inverse de ce que défendaient les anciens ministres de l'Économie et des Comptes publics Éric Lombard et Amélie de Montchalin.

À la fin de cette note, les experts précisent néanmoins, à partir de l'exemple du Danemark, qu'une augmentation de 100 euros de la taxation des très riches s'est traduite par une perte de recettes fiscales de 20 euros du fait de l'exil fiscal et, surtout, d'une autre de 54 euros due aux capacités d'optimisation des contribuables. Ce que, dans leur jargon, les économistes qualifient de « réponses comportementales ». Du fait de ces réponses, environ 75 % des recettes attendues ne sont pas au rendez-vous, soit 5 milliards seulement pour la taxe Zucman au lieu des 20 milliards annoncés. Sauf que, lors de la conférence de presse de cette note du CAE, un journaliste a explicitement posé la question de savoir si l'on pouvait appliquer à la taxe Zucman ce pourcentage de 75 % de recettes perdues. La réponse de l'économiste Camille Landais, l'un des auteurs de la note, a été négative. Pourtant, le faux argument s'est répandu comme une traînée de poudre dans les cercles libéraux qui le répètent aujourd'hui *ad nauseam* avec une pure mauvaise foi.

Contacté par *Alternatives Économiques*, le professeur de la London School of Economics est tout aussi direct :

« Peut-on déduire des éléments évoqués dans notre étude que la taxe Zucman ne rapporterait que 25 centimes par euro prélevé ? Ma réponse est non »

Pourquoi ? Pour deux raisons. D'une part, l'estimation des pertes de 54 centimes « concerne l'ISF d'aujourd'hui dans les années 1990, qui n'a en pratique rien à voir avec la taxe Zucman », précise l'économiste. D'autre part, parce que, dans le cas Zucman, « le principe même de son impôt minimum, établi sur la

base du patrimoine total, estimé à la valeur de marché, est destiné à limiter les possibilités d'évitement ».

Et « il se fonde en outre sur un contexte nouveau, avec l'échange automatique d'informations qui vient grandement limiter les possibilités d'évasion offshore ».

De fait, l'échange automatique d'informations fiscales permet, depuis une petite dizaine d'années, aux fiscs de plus d'une centaine de pays, dont la France, d'être automatiquement informés lorsque leurs résidents procèdent à des transactions financières à l'étranger. Le dispositif n'est pas parfait, il y a des trous dans la raquette, mais il a grandement fait progresser la lutte contre l'évasion fiscale.

En bref, on ne peut absolument pas dire que les 20 milliards attendus de la taxe Zucman se transformeraient en 5 milliards. « Une perte de 75 centimes par euro prélevé par la taxe Zucman me paraît donc une exagération », conclut Camille Landais. C'est le moins que l'on puisse dire !

NE PAS TAXER « L'OUTIL DE TRAVAIL »

Les gardiens des intérêts des plus riches avancent également l'idée selon laquelle, en incluant les biens professionnels dans l'estimation de leur patrimoine, on dissuade l'effort productif en taxant « l'outil de travail ». Or, avec un seuil d'imposition fixé à 100 millions d'euros, le boulanger et la PME du coin ne seraient pas touchés.

Ces niveaux de valorisation concernent en réalité des sociétés holdings qui détiennent les placements financiers des ultrariches. Comme ce sont ces holdings qui possèdent les placements et touchent les dividendes, on ne peut pas taxer les riches qui en sont propriétaires car ils ne touchent rien...

Sortir les « biens professionnels » de l'assiette des ultrariches reviendrait à

vider la mesure de sa substance. Mais, nous disent les libéraux, que faites-vous des gens comme les propriétaires de start-up très bien valorisées, telles Mistral AI ou Doctolib, dont le patrimoine dépasse les 100 millions et dont la fortune est faite d'actions bien cotées ? Ils n'auront pas le cash pour payer, sauf à devoir vendre leurs actions – peut-être même à des étrangers qui s'empare-raient de nos pépites.

Là encore, l'argument est d'une grande mauvaise foi. Les principaux actionnaires de ces entreprises sont des fonds d'investissement, notamment étrangers. Le capital de Mistral AI appartient à trois fondateurs, à une pléthore d'actionnaires individuels (dont Xavier Niel, Rodolphe Saadé, l'ancien patron d'Alphabet Eric Schmidt, etc.) capables de payer leurs impôts, et à des investisseurs américains. Celui de Doctolib est réparti entre les fondateurs, les salariés et une quantité d'investisseurs institutionnels. Oui, quelques individus pourraient avoir un souci pour s'acquitter de la taxe Zucman. Mais cela concerne a priori un

nombre très limité de personnes, pour qui il se passerait ce qui passe pour n'importe quel contribuable : on étale les paiements, ou bien ils empruntent ce qui leur manque (vu leur fortune, ils n'ont aucun problème à emprunter), etc. En tout cas, rien dans les décisions fiscales du Conseil constitutionnel n'impose d'exclure les biens professionnels de l'assiette d'un impôt.

UNE MESURE ANTICONSTITUTIONNELLE ?

Les aspects juridiques sont toutefois bien présents dans ce débat. Dans une jurisprudence de 2011, le Conseil constitutionnel avait validé un taux exceptionnel de 0,5 % sans plafonnement sur le patrimoine des riches, et jugé acceptable un taux de 1,8 % à la condition qu'il soit assorti d'un plafonnement des montants d'impôts à verser. Dans leur tribune au journal *Le Monde*, les professeurs d'économie sont formels : « Ces contraintes s'appliqueraient aussi bien à la taxe Zucman qu'à d'éventuelles variantes. »

Une certitude... tout à fait incertaine ! La véritable réponse à la question de la constitutionnalité de la taxe Zucman est : on ne sait pas. La jurisprudence citée concernait l'ISF. À l'époque, le Conseil ne disposait pas d'informations sur le faible niveau de taxation des ultra-riches.

Contacté, un spécialiste, membre d'une haute juridiction publique française, indique qu'à ses yeux « un taux de 2 % sans plafonnement expose a priori à une censure ». Pour autant, précise-t-il, une taxation de patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros n'est pas la même chose qu'un ISF qui démarrait à 800 000 ou 1,3 million d'euros. Ainsi, « si un plafonnement est certainement obligatoire, je n'exclus pas que ce taux soit élevé ».

La taxe Zucman pourrait donc être constitutionnelle, mais agrémentée d'un plafond, à déterminer, et possiblement élevé. À quel niveau ? Le seul moyen de le savoir est de voter la taxe Zucman et d'aller au Conseil constitutionnel.

Christian Chavagneux
Médiapart

TAXER LES RICHES NE LES FAIT PAS FUIR !

La dernière étude du Conseil d'analyse économique (CAE) ne va pas faire plaisir au gouvernement mais elle tombe à point nommé. Pas moins de six économistes ont travaillé ensemble pour répondre à la question suivante : si l'on taxe plus les riches en France, vont-ils tous fuir et l'économie française va-t-elle en pâtir ? À ces deux questions ils répondent par la négative.

Pour repérer qui sont « les riches », les auteurs se fondent sur les montants déclarés de revenus du capital, très corrélés au niveau du patrimoine. Premier constat général, « les ménages avec de hauts revenus du capital s'expatrient relativement peu de France ». Concrètement, 0,2 % du top 1 % français s'expatrie chaque année, précise l'étude.

L'étape suivante consiste à mesurer ce qui se passe au sein de cette population lorsque se produisent des chocs fiscaux importants, à la hausse comme à la baisse. Et ça tombe bien, la France a connu les deux récemment. François Hollande a fait

grimper la fiscalité des revenus du capital en 2013 et Emmanuel Macron l'a diminuée en 2017.

Dans le premier cas, les riches les plus touchés (ceux dans le 1 % dont la part de revenu venant des placements financiers est supérieure à la part médiane de ce groupe) ont vu leur imposition s'accroître de 3,3 points de plus que les riches moins touchés et dans le deuxième cas, ils ont bénéficié d'une baisse, plus importante, de 3,5 points.

Quelles ont été les conséquences de ces politiques fiscales sur les populations concernées ? C'est là que la note devient intéressante. Après la mesure de 2013, selon les années, leur taux de départ a augmenté entre 0,04 et 0,09 point de pourcentage. Après la mesure de 2017, on peut mesurer un taux de retour compris entre 0,01 et 0,04 point. Bref, dans les deux cas, le phénomène est resté très marginal.

Résultat final, en combinant taux de sortie et taux de retour, les six économistes arrivent à la conclusion suivante :

« Une augmentation de l'imposition des hauts patrimoines d'un point de pour-

centage engendrerait chaque année une diminution de la population de hauts patrimoines résidant fiscalement en France de 0,003 à 0,03 % ».

Très très très loin des promesses d'exil fiscal massif promis par le gouvernement et les syndicats patronaux.

LES RICHES PRÉFÈRENT OPTIMISER QUE S'EN ALLER

La conclusion soulève un autre point intéressant. Elle pointe que, dans le cas suédois, la taxation des plus riches accroît les recettes fiscales. Mais qu'une partie est perdue du fait des stratégies d'optimisation fiscale. Leurs effets sont 2,5 fois plus importants que ceux liés aux comportements d'exil fiscal.

« Le débat public, en se focalisant sur l'exil fiscal, se trompe donc sans doute de cible. Au-delà de la question de l'expatriation, il nous semble essentiel de recentrer le débat sur les autres marges de réponse des hauts patrimoines à la fiscalité, notamment sur les stratégies d'optimisation pour échapper à l'impôt », termine la note.

ALLOCATION SOCIALE UNIFIÉE

LES BRITANNIQUES L'ONT TESTÉE ET DÉTESTÉE POUR NOUS

François Bayrou voulait mettre en place une allocation sociale unifiée. Au Royaume-Uni, la fusion des prestations sociales a pénalisé les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les chômeurs.

Regrouper les prestations sociales telles que le RSA, la prime d'activité ou encore les aides au logement au sein d'une seule et même allocation ? Telle est l'ambition du projet de loi que souhaitait déposer le gouvernement d'ici la fin de l'année. Cette allocation sociale unifiée (ASU) rendrait « la solidarité plus lisible », pour reprendre les mots de François Bayrou lors de son grand oral du 15 juillet. Elle « donnerait [aussi] la priorité au travail ».

L'idée ne date pas d'hier, c'est même un vieux serpent de mer, notamment à droite de l'échiquier politique. L'an dernier, Michel Barnier, Premier ministre, portait déjà le projet d'une allocation sociale unique. Et bien avant lui, lors de sa campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron lui-même défendait cette agrégation des prestations sociales.

De l'autre côté de la Manche, cela fait près de quinze ans que les Britanniques ont opté pour cette option. Les leçons à tirer de l'expérience sont édifiantes...

UN SYSTÈME « BEVERIDGIEN » AFFAIBLI

« L'instauration de l'Universal Credit représente la plus grande réforme menée depuis la création du système de protection sociale en 1948 au Royaume-Uni », jugent les économistes Antoine Bozio et Joyce Sultan Parraud, dans un rapport très critique, publié par l'Institut des politiques publiques (IPP).

Pour bien comprendre, un retour historique s'impose. Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs modèles de protection sociale apparaissent en Europe. La France fait le choix d'un système «

bismarckien » (pour Otto von Bismarck), dans lequel les bénéficiaires sont les travailleurs cotisants et leurs ayants droit, les prestations sociales sont financées par des cotisations et sont proportionnelles au salaire. Quant à la gestion du système, elle est corporatiste (c'est-à-dire, avec des partenaires sociaux).

Le Royaume-Uni, lui, opte pour un système « beveridgien » (inspiré par William Beveridge) qui se fonde sur l'universalité des prestations sociales : l'ensemble de la population et des risques sociaux sont couverts, financés par l'impôt, gérés par l'État et les prestations sont forfaitaires.

« Le modèle 'beveridgien' a pour objectifs principaux de lutter contre la pauvreté et de couvrir les besoins primaires en mettant en place une protection universelle », résumant Antoine Bozio et Joyce Sultan Parraud.

Toutefois, au fil des décennies, les attaques se multiplient contre l'État-providence britannique : celui-ci est jugé trop coûteux et désinciterait au travail. Depuis l'arrivée de Margaret Thatcher au pouvoir en 1979, « diverses réformes structurelles sont intervenues : privatisation indirecte (National Health Service [le système de santé], retraites...), recul des prestations universelles au profit de prestations sous conditions de ressources, durcissement des contraintes et sanctions imposées aux chômeurs », détaille Jacques Freyssinet, économiste et auteur d'un récent rapport sur le Royaume-Uni. « Elles amorcent une transformation de la nature du Welfare State tel qu'il avait été conçu par Beveridge ».

Ainsi, l'instauration de l'Universal Credit, en 2012, s'inscrit dans la continuité de ce tournant politique. Dans un contexte où les gouvernements évoquent une nécessaire austérité budgétaire, peu après la crise économique et

financière de 2008, les prestations sociales doivent être réduites.

La réforme a donc plusieurs objectifs : tout d'abord, lutter contre le non-recours aux prestations sociales, très important outre-Manche (entre 11 et 40 % selon l'allocation), simplifier ensuite un système dans lequel les dispositifs se multiplient ; inciter au retour à l'emploi ou à l'augmentation des heures travaillées, et enfin, entraîner des économies budgétaires. En d'autres termes, des ambitions bien proches de celles de François Bayrou...

CONDITIONS ET SANCTIONS

Dans le détail, l'Universal Credit est le résultat de la fusion de six prestations : l'allocation chômage non-contributive (Jobseeker's Allowance), l'allocation d'emploi et de soutien (Employment and Support Allowance) versée aux personnes en incapacité de travail, l'allocation d'aide au revenu (Income support) dispensée aux personnes non-éligibles aux deux prestations précédentes (l'équivalent du RSA français), l'aide au logement (Housing Benefit), le crédit d'impôt pour activité professionnelle (Working Tax Credit) accordé au-delà d'un minimum d'heures de travail hebdomadaires, et enfin, le crédit d'impôt pour enfant (Child Tax Credit) pour les parents d'enfants scolarisés.

La nouvelle allocation possède quelques spécificités :

« Contrairement à ce que pourrait évoquer son nom, l'Universal Credit n'est pas à proprement parler un revenu universel, précise Pauline Gonthier, dans une étude pour la Dares. L'allocation est versée sous conditions de ressources. Et elle est familialisée, c'est-à-dire que son montant dépend de ce que gagne le ménage. »

Au total, l'Universal Credit représente une allocation de 60 milliards de livres (69 milliards d'euros), soit 62 % des

prestations sociales en direction des ménages en âge de travailler. Surtout, l'UC revêt un caractère d'incitation financière à la reprise d'emploi et à l'augmentation des heures de travail. D'une part, les modalités sont définies de façon à ce qu'il soit plus avantageux de cumuler prestations sociales et salaires d'activité. D'autre part, les contrôles sont renforcés pour les demandeurs d'emploi.

Et en cas de non-respect des engagements (recherches insuffisantes, refus d'un stage ou d'une offre d'emploi dite raisonnable), le bénéficiaire de l'Universal Credit peut être sanctionné via la suspension de son allocation. Et tant pis si cela implique de ne pas bénéficier d'aide au logement pour des raisons liées au travail. C'est l'illustration parfaite de l'idéologie de « workfare », qui conditionne les aides sociales à une activité, de plus en plus présente outre-Manche.

LES PLUS PRÉCAIRES TOUCHÉS

Quinze ans après la réforme, toute la question est de savoir si les résultats ont été atteints. C'est là que le bât blesse... En termes de retour à l'emploi, le bilan est assez mitigé. Certes, les données montrent un léger effet positif, mais les bénéficiaires de l'allocation ont pour la plupart repris un poste de façon temporaire. « Cela semble d'abord dû au renforcement des contrôles de recherche d'emploi », analyse Pauline Gonthier.

Ce constat n'est pas sans rappeler les dernières réformes de l'assurance chômage en France et leurs évaluations : réduire les durées d'indemnisation des demandeurs les contraint à accepter des CDD et des contrats précaires.

Par ailleurs, une étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet* montre que la réforme, avec le renforcement des conditionnalités combiné à la menace de sanctions, a provoqué une hausse de la détresse psychologique chez les demandeurs d'emploi (+ 6,57 points de pourcentage).

Mais les chômeurs sont loin d'être les seuls perdants de la réforme de l'Universal Credit.

« Les effets redistributifs de la réforme sont régressifs, c'est-à-dire qu'en moyenne les ménages les plus pauvres sont plus affectés par une perte de leur revenu disponible, expliquent Antoine Bozio et Joyce Sultan Parraud. La



Des actions ont été organisées pour dénoncer les coupes budgétaires qui concernent l'Universal Credit, ici à Worcester, au Royaume-Uni, en septembre 2021. John HARRIS/REPORT DIGITAL-REA

réforme a aussi entraîné d'importants transferts entre ménages, au profit des couples avec enfants et des ménages actifs. Les familles monoparentales sont majoritairement perdantes. »

Quant aux ménages en situation de handicap, ceux-ci ont vu une réduction parfois importante de leurs prestations sociales, indiquent encore les études.

Au fond, cela n'a rien d'étonnant : le principe d'universalité de l'aide est contraire à la prise en compte des spécificités des besoins de chacun. Si, historiquement, plusieurs dispositifs coexistaient, c'était pour répondre à des situations différentes.

« En réduisant la complexité liée à l'empilement des dispositifs, on court le risque soit de réduire la prise en charge des spécificités, soit de recréer de la complexité au sein du nouveau dispositif, poursuivent les deux chercheurs de l'IPP. La réforme de l'Universal Credit a dû faire face à ce type d'arbitrage, parfois en réduisant les soutiens offerts à certaines catégories de population (personnes porteuses de handicap, familles monoparentales). »

PAS D'ÉCONOMIES EN VUE

L'Universal Credit n'aura en outre pas permis de réaliser des économies budgétaires. Même sur ce point, la mesure a manqué sa cible. « Les difficultés rencontrées en Grande-Bretagne en matière de gestion de la nouvelle aide et de déploiement du nouveau système d'information engendrent des coûts financiers bien supérieurs aux coûts initialement envisagés », notent Antoine Bozio et Joyce Sultan Parraud. La mise en place a été « chaotique », les retards

et les défaillances se sont multipliés. La digitalisation a entraîné un manque d'interactions avec des conseillers, ce qui pénalise les plus fragiles. La simplification promise n'a pas non plus totalement eu lieu. « Si la lisibilité et la simplicité du système sont accrues pour les demandes les plus basiques, les difficultés administratives demeurent pour les foyers éligibles à des aides complexes », complète Pauline Gonthier. Pour les chercheurs, le contexte de réduction globale des dépenses n'a pas aidé. Des moyens financiers et humains sont en effet nécessaires pour mener une telle réforme : « L'expérience de cet Universal Credit a montré que la fusion des prestations sociales existantes ne pouvait pas s'accompagner d'économies budgétaires, à court terme tout du moins », reprennent Antoine Bozio et Joyce Sultan Parraud. « L'erreur consiste à penser que la simplification du système de protection sociale permettrait d'obtenir de fortes réductions de la dépense sociale, sans avoir à faire face au "triangle d'impossibilité" qui contraint toute réforme, expliquent-ils. En effet, il reste impossible d'améliorer en même temps le montant de base des prestations, les incitations au retour à l'emploi, tout en réduisant le coût budgétaire. Toute amélioration de l'un des objectifs conduit forcément à la détérioration d'au moins un des deux autres. »

De ce point de vue, la mise en place de l'allocation unique socialisée n'aurait pas grandement aidé François Bayrou à atteindre son objectif de 44 milliards d'euros d'économies...

Audrey Fisné-Koch

Alternatives économiques

ENTRETIEN AVEC PAULINE WIBAUX*

DROITS DE DOUANES UE/USA

DES DÉSÉQUILIBRES CRIANTS

15 % de droits de douane, c'est mieux que 30 % non ? En effet, les importations européennes vers les États-Unis devaient initialement être taxées à 30 %. Ce sera finalement 15 %.

Pourtant, en réaction à l'accord commercial que Bruxelles vient de conclure avec Washington, la classe politique française fustige une « soumission », une « catastrophe », une « capitulation ». Car le gain est faible par rapport aux 20 points supplémentaires de droits de douane que Donald Trump menaçait, en avril dernier, d'imposer aux biens européens. L'échec apparaît flagrant par rapport au 1,47 % de droits de douane moyens qui prévalait avant l'offensive commerciale de Trump.

Derrière ce supposé compromis, les déséquilibres sont criants. Non seulement les droits de douane n'augmentent que dans un sens – pour les exportations européennes à destination des États-Unis –, mais Washington a également obtenu un engagement pour 600 milliards de dollars d'investissements européens supplémentaires aux États-Unis. L'UE a aussi promis 750 milliards de dollars d'achats d'hydrocarbures étasuniens sur trois ans et « des centaines de milliards » dédiés aux armements. La Commission européenne a-t-elle évité le pire ou cédé à la pression étasunienne ? Au-delà des leçons sur les plans géopolitique et diplomatique, les conséquences seront économiques.

Décryptage avec Pauline Wibaux, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) au sein du programme « Analyse du commerce international ».

Quelles seront les conséquences de ce taux de 15 % imposé unilatéralement par les États-Unis sur la majorité des biens européens ?

Pauline Wibaux : Pour l'instant, un accord a été annoncé, mais il n'est pas

signé, aucun écrit n'a été transmis et nous avons encore peu de détails. Certains secteurs sont exemptés, mais les conditions ne sont pas très claires. Donc il est encore difficile d'estimer les impacts potentiels.

Sur le papier, cet accord est un moindre mal puisque l'Europe échappe aux 30 % qui menaçaient de s'appliquer au 1^{er} août. Mais peut-on vraiment parler de bonne nouvelle, sachant que ces 30 % pouvaient être une simple menace pour faire plier l'Union européenne ? Finalement, quels seront les pays et les secteurs les plus touchés ?

P. W. : Les secteurs clés de l'économie européenne sont traités de manière assez inégale. Les États membres ne sont pas exposés de la même manière dans tous les secteurs, donc les répercussions seront hétérogènes au sein de l'Union. Alors que l'aéronautique est exemptée, les produits pharmaceutiques, premier secteur d'exportation de l'UE vers les États-Unis, ne le sont pas. Donc ça va faire mal, particulièrement à l'Irlande. Pour le secteur automobile, ces 15 % sont un moindre mal puisqu'il était taxé à 27,5 % depuis le mois d'avril. C'est sûrement pour cela que l'Allemagne a poussé pour cet accord, car elle exporte énormément vers les États-Unis, en particulier dans ce secteur-là. Mais si on compare avec le taux qui était appliqué avant le retour au pouvoir de Donald Trump, ce n'est pas une victoire puisqu'il était de 2,5 %.

Les vins, eux, seront a priori taxés à 15 %, même si des négociations seraient toujours en cours sur ce point. Le résultat de ces discussions sera particulièrement important pour la France et l'Italie.

Compte tenu des droits de douane annoncés et des engagements européens d'achats et d'investissements aux États-Unis, et sachant que le Royaume-Uni a obtenu un accord à 10 %, cet accord n'est-il pas un échec pour l'Union européenne ?

P. W. : Au regard de la taille et de la puissance de l'économie européenne, il est totalement déroutant que l'UE accepte un tel accord avec les États-Unis. D'autant plus qu'elle avait des moyens de pression à sa disposition.

Elle pouvait menacer d'ériger des barrières à l'importation de services étasuniens, dont les entreprises outre-Atlantique dépendent beaucoup.

Sur les biens, elle n'était pas non plus démunie, puisque les États-Unis sont plus dépendants aux importations de l'UE qu'elle ne l'est de son partenaire américain.

« La Commission européenne ne peut pas faire elle-même les achats qu'elle a promis, ni forcer les entreprises européennes à investir à l'étranger. »

Mais il ne faut pas oublier que la possibilité de mettre en œuvre ce qui a été annoncé reste un point épineux. La Commission européenne ne peut pas faire elle-même les achats qu'elle a promis, donc il lui faudra un engagement des États membres, qui devront aussi accepter cet accord pour qu'il soit ratifié.

La Commission ne peut pas non plus forcer les entreprises européennes à investir à l'étranger.

Donc il y a encore de grandes incertitudes.

S'ils sont réellement mis en œuvre, ces engagements d'achats et d'investissements ne risquent-ils pas de créer une dépendance européenne aux États-Unis ?

P. W. : En réalité, les États-Unis sont déjà le premier fournisseur de l'UE pour le pétrole et le gaz naturel liquéfié, en raison de la réduction des importations depuis la Russie. Les achats d'armement sont aussi sur la table depuis un moment pour s'assurer du soutien étasunienaméricain, notamment en Ukraine.

Donc je ne sais pas si cet accord change foncièrement la donne, ou s'il n'acte pas

plutôt un mouvement déjà en cours.

La reprise par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, des éléments de langage de Donald Trump concernant le déséquilibre commercial dont souffriraient les États-Unis a surpris de nombreux observateurs. Ce postulat n'est-il pas erroné et ne biaise-t-il pas les négociations d'entrée de jeu ?

P. W. : Effectivement, il y a une dimension totalement absente de ce discours : le commerce de services.

Si l'UE bénéficie d'un excédent commercial bilatéral sur les biens [de 198,2 milliards d'euros en 2024, NDLR], les États-Unis sont excédentaires vis-à-vis de l'Union européenne dans les services [à hauteur de 66,7 milliards d'euros en 2024, NDLR]. C'est pour cela que des mesures de rétorsion européennes portant sur les services ont déjà été évoquées, par exemple la taxation des services numériques étasuniens, puisque c'est là qu'ils possèdent un avantage. C'est surprenant que cela soit enfoui sous le tapis. Je pense que, au-delà de l'impact purement économique, il y avait une volonté politique de retrouver une stabilité internationale et géopolitique et une relation transatlantique plus stable.

Ces annonces lèvent-elles pour autant toutes les incertitudes qui pèsent depuis plusieurs mois sur les entreprises et les consommateurs ? « L'incertitude va rester un poids pour les entreprises européennes, car elle est inhérente à l'administration Trump. »

P. W. : Cela lève un peu l'incertitude sur les 30 % qui devaient entrer en vigueur dans trois jours. Mais on ne sait toujours pas si ce qui a été annoncé sera vraiment appliqué, ni de quelle façon. Et Donald Trump n'a pas l'air d'être dans une dynamique où, lorsqu'il prend une décision, il s'y tient. L'Europe a gagné un peu de temps, mais l'incertitude va rester un poids pour les entreprises européennes, car elle est inhérente à l'administration Trump.

La question que tout le monde se pose encore est : qui paiera la facture de ces droits de douane ?

P. W. : Les exportations européennes vers les États-Unis vont baisser, donc les entreprises exportatrices européennes vont perdre en chiffre d'affaires. Leur perte de compétitivité est toutefois amoindrie par cet accord, car

il les place dans des conditions tarifaires meilleures ou équivalentes de leurs concurrents hors États-Unis, au regard des droits de douane appliqués aux autres pays par Washington.

Concernant le surcoût directement lié aux tarifs douaniers, on ne peut pas être certain de la réaction des acteurs économiques, mais on peut regarder ce qu'il s'est passé pendant le premier mandat Trump.

À l'époque, les exportateurs avaient légèrement baissé leurs marges, mais la hausse des droits de douane avait presque essentiellement été répercutée sur les distributeurs et les consommateurs étasuniens.

Donald Trump a réussi à conclure des accords plutôt favorables pour les États-Unis ces dernières semaines, avec la Chine, le Royaume-Uni, les Philippines, le Japon, le Vietnam, l'Indonésie, et évidemment l'Europe. Est-ce qu'il aurait finalement gagné son pari ?

P. W. : À condition que ces accords soient bien mis en œuvre, sa politique commerciale agressive a l'air de fonctionner, si on considère uniquement l'instauration de droits de douane tels qu'il les avait promis. Il a l'air de gagner ses bras de fer au niveau international.

En revanche, il risque d'avoir un souci avec sa base électorale à cause des conséquences internes de sa politique. Son pari était de compenser le coût des droits de douane par des baisses d'impôts sur le revenu et sur les sociétés. Mais les droits de douane devaient être relativement plus payés par les plus pauvres, alors que ses baisses d'impôts concernent surtout les plus riches.

Propos recueillis par
JULIETTE LE CHEVALLIER

***Pauline Wibaux** est économiste au Cépii
(Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

LE BILLET D'YVON HUET

**DE LA DÉCADENCE AU FASCISME
« À LA FRANÇAISE » ?
FAUT PAS ESSAYER !**

Quand on regarde la réalité en face, avec le jeu morbide d'une gouvernance qui associe l'intégriste fascisant Retailleau, le centriste mou du genou Bayrou, le social libéral fascisant Manuel Valls et le fou furieux va-t'en guerre Jean-Noël Barrot, avec l'aimable compréhension du Président des riches, ne l'oublions pas, un certain Macron, préféré des patrons, on peut être sûr que, si la gauche ne trouve pas le moyen d'opposer une alternative républicaine et sociale cohérente, nous aurons demain une gouvernance à l'italienne avec ce « petit » plus de très français, une police d'État brutale qui ira chercher les migrants et les récalcitrants jusque dans les « chiottes », pour reprendre une expression consacrée de tous les dictateurs qui règnent actuellement sur la planète... Mon interrogation dépasse la

question « présidentielle », qui masque les vrais enjeux. À gauche, tant qu'on aura une FI qui explique aux gens que le PCF, avec Fabien Roussel, devient de plus en plus « d'extrême droite », à la faveur de manipulations médiatiques minables dans la foulée des insultes du grand timonier l M. la République, on ne pourra pas avancer d'un pouce, parce que, si une partie de la gauche excite la détestation et le mépris de l'autre (je le dis aussi pour certains de mes camarades qui s'excitent contre les « méchants » FI ou socialistes), les électeurs auront leurs raisons (même s'ils se trompent) de fuir TOUTE la gauche en essayant le fascisme à la française. Ne l'oublions pas non plus. Les nouvelles générations ne connaissent souvent l'Histoire qu'à travers une légende médiatique simpliste ou révisionniste, quand ils s'y intéressent... Espérons qu'il n'est pas trop tard pour corriger le tir... À suivre dans les chaumières du bien vivre ensemble.

LE PATRONAT A UN PLAN : L'EXTRÊME DROITE AU POUVOIR

► **Le Medef oppose une levée de boucliers à toute idée de redistribution des richesses, quitte à bloquer encore plus la situation politique... car il a une alternative du côté de chez Marine Le Pen.**

« Si les impôts augmentent, il y aura une grande mobilisation patronale, au-delà du Medef », menace Patrick Martin, le patron des patrons. Et de prévenir : les entreprises ne sauraient être la « variable d'ajustement » du budget 2026.

La « taxe Zucman », défendue par la gauche, serait « un frein terrible à l'investissement et à la prise de risque », voire « une forme de spoliation ». Le patronat ne se contente plus de faire pression discrètement.

LES PATRONS ONT UN PLAN

Chaque fois que la gauche a esquissé un projet de redistribution ou d'émancipation, le camp patronal s'est levé comme un seul homme. Dans les années 1970 déjà, à la perspective de l'arrivée de la gauche au pouvoir, les « forces vives de la nation » se coalisaient pour alerter sur la « catastrophe » économique à venir (qui n'est pas advenue).

Quelques décennies plus tard, en 1997, la mise en place des 35 heures fut accueillie par une campagne patronale massive, saturant les tribunes médiatiques de prédictions apocalyptiques. Ces épisodes rappellent une évidence : le patronat ne se vit pas seulement comme un acteur économique mais comme une classe sociale qui défend ses intérêts.

Mais à cette tradition s'ajoute aujourd'hui une nouveauté inquiétante. Le patronat ne ferme plus la porte à



l'extrême droite : il l'entrouvre, parfois même l'ouvre en grand.

Laurence Parisot, présidente du Medef au tournant des années 2010, pouvait encore affirmer qu'« il n'y [avait] pas de

barrage républicain. Il préfère, comme l'écrit Laurent Mauduit dans Collaborations (La Découverte), travailler à amender le programme du RN « afin qu'il s'écarte le moins possible d'une ligne pro-Europe et pro-business ».

Les patrons ne sont pas seulement opposés aux projets de gauche. Désormais ils ont une alternative politique qui leur convient, qui est compatible avec l'idée qu'ils se font du monde, de leur place dans ce monde : celle de chefs qui le méritent.

Ils quittent les rives de la démocratie. Et si pour cela il faut s'allier à l'extrême droite, qu'importe.

L'humanité n'est pas leur critère, la justice sociale encore moins.

Leur combat : préserver l'investissement, encourager la prise de risque, sauver l'économie.

Derrière ces mots, il y a une logique de classe : refuser toute redistribution qui viendrait rogner les profits, même marginalement. Il y a une pensée de la dynamique sociale : elle se doit d'être inégalitaire.

L'histoire sociale française a montré que les patrons savaient s'opposer aux conquêtes sociales.

Aujourd'hui, ils traversent des frontières politiques jugées infranchissables depuis 1945...

Actant la déroute de la Macronie, le patronat a un plan B : négocier avec l'extrême droite voire lui paver le chemin du pouvoir.

Ce serait la conséquence consciente de leur intransigeance lors du conclave sur les retraites et leur refus catégorique de toute redistribution.

L'indignation morale ne suffira pas. Il faut une mobilisation intellectuelle et sociale.

Pablo Pillaud-Vivien



valeurs communes avec le Front national ». Cette mise en garde a fait long feu... Désormais, de grands PDG ou même le patron du Medef rencontrent Marine Le Pen et le Rassemblement national est convié au grand rendez-vous annuel des patrons.

Le danger n'est plus l'extrême droite mais la gauche et ses projets fiscaux. De fait, aux dernières élections législatives, le patronat n'a pas appelé au

BILLET D'HUMEUR

PETIT JEAN ET LE GRAIN DE SEL

TAÏAUT TAÏAUT : « FERME TA... RÉPONDIT L'ÉCHO !!! »

« Bonjour, je m'appelle Bruno ! Ex animateur culturel dans un Disneyland chouan, je recherche un poste de président de la République. Je pense avoir le profil pour ce poste d'homme fort même s'il faudra que je trouve de quoi m'habiller en seize ans. Je compte sur l'auto-intoxication médiatique et l'aide du groupe Bolloré pour masquer, derrière mes roulements de mécaniques avec la maison poulaga, mon programme économique qui ferait passer Thatcher pour une keynésienne ⁽¹⁾. J'ai aussi un compte à régler avec les Lumières, car pour moi la France n'est plus la France depuis la Révolution. Il est temps de remettre l'église au centre du village avec un curé intégriste dedans. On m'a vu dans toutes les oppositions à la moindre avancée sur la question des mœurs durant toute ma carrière. Pacs, mariage pour tous, constitutionnalisation de l'avortement, euthanasie. Je suis à peu près sur la ligne Zemmour mais j'ai l'immense avantage de ne pas être juif, ce qui au fond a toujours un peu dégoûté la bourgeoisie post-pétainiste à laquelle j'appartiens. Ce n'est pas qu'on soit antisémites (une des grandes réussites de mes amis et moi est d'avoir fait croire que l'antisémitisme, maintenant, c'est la gauche radicale), mais comme disait Xavier Vallat ⁽²⁾ à propos de Blum, c'est triste de voir un vieux pays gallo-romain dirigé par un juif. Électoralement et sociologiquement, je ne pèse réellement guère plus que mon mentor de Villiers, c'est-à-dire aux alentours de 5 %. Honnêtement, pour qui comprend vraiment ce que je pense, ça ne peut plaire qu'à Versailles, Cholet ⁽³⁾, La Baule et Passy, entre serre-tête pour les dames et Barbour matelassés pour les hommes. Mais encore une fois je pense faire beaucoup plus en mettant en avant le moindre fait divers

sordide. Et en liant systématiquement immigration et insécurité, je peux faire oublier mon programme économique : le pauvre doit être pauvre car nous avons besoin de lui pour exercer notre charité. Je veux supprimer des centaines de milliers de fonctionnaires comme le voulait mon ex-copain Fillon, privatiser les services publics, supprimer le Smic et d'autres reliquats de l'État providence qui sont autant de freins à la croissance.

Néanmoins, et c'est pour ça que je suis plus dangereux que l'ectoplasme que je viens de battre pour prendre le contrôle du micro parti ultraconservateur qui avait été autrefois un grand mouvement gaulliste, je crois vraiment ce que je dis, je crois en une race française comme Maurras, je crois que cette race à un génie particulier qui explique la grandeur de notre civilisation avant la catastrophe de 1789. Oui, sérieusement, entre l'empêchement de Marine Le Pen et de son programme honteusement socialiste, un centre macroniste détesté et une gauche bien empêtrée et dominée par une formation qui préfère la lutte des races à la lutte des classes, ce qui m'arrange bien, je pense avoir le profil idéal pour une... comment dire, pour une Restauration ⁽⁴⁾, c'est ça... »

⁽¹⁾ Keynésianisme : défenseur de l'État-providence, Keynes considère que l'État doit intervenir en période de crise ; il doit pour cela sortir les seules compétences régaliennes, propres de l'État gen-darme.

⁽²⁾ Xavier Joseph Vallat, juin 1936. Léon Blum présente son gouvernement à la Chambre. Du haut de la tribune, Xavier Vallat, l'un des chefs de l'opposition, l'interpelle : « Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné par un juif. » Léon Blum. Jean Lacouture Ed. du Seuil 1977.

⁽³⁾ En 1900, le chanteur Théodore Botrel se fait connaître grâce à son interprétation du « Mouchoir rouge de Cholet », en y mettant en lumière l'épisode marquant de la chouannerie et de la Guerre de Vendée.

⁽⁴⁾ La Restauration, chrononyme qui devient courant dans les années 1814-1815, est la période de l'histoire de France correspondant à la restauration de la monarchie en tant que régime politique ou plus exactement dans ce qu'il restait de l'empire napoléonien.

MALADIE D'ALZHEIMER LITHIUM ET CERVEAU

Une équipe de recherche dirigée par le généticien et neurologue Bruce Yankner de l'Université Harvard (États-Unis) a découvert qu'une carence en lithium, un oligo-élément, dans le cerveau pourrait être impliquée dans le développement de la maladie d'Alzheimer et accélérer sa progression.

L'étude « Lithium deficiency and the onset of Alzheimer's disease » a été publiée dans la revue *Nature*. L'objectif était de mesurer les traces d'environ 30 métaux dans le cerveau et le sang de personnes en bonne santé cognitive, de personnes aux premiers stades de la démence et de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à un stade avancé.

Les résultats étaient sans équivoque : le lithium était le seul métal dont les concentrations différaient significativement entre les groupes et variaient même aux premiers stades de la perte de mémoire.

Sa présence était élevée chez les donneurs en bonne santé cognitive, mais significativement réduite chez les personnes présentant une déficience légère ou une maladie d'Alzheimer avérée. Lors d'expériences sur des souris, l'équipe de recherche a pu démontrer qu'une carence en lithium dans le cerveau entraînait une augmentation des dépôts de protéines cérébrales, typique de la maladie d'Alzheimer.

Les chercheurs ont traité les animaux avec différentes formes de lithium, dont l'orotate de lithium, un composé spécifique du lithium. Même à faible dose, l'orotate de lithium a stoppé le développement de la maladie chez les animaux. Lors d'expériences ultérieures, le médicament a même pu inverser le développement.

Le Dr Michael Nehls, généticien moléculaire germano-américain, médecin et auteur de plusieurs livres, signale depuis des années que le lithium est un oligo-élément essentiel.

En juin il a présenté au Parlement européen à Strasbourg ses recherches sur le lithium avec une clarté saisissante et a vivement attaqué la politique de l'UE qui interdit sa supplémentation alimentaire, même si la santé mentale de l'Europe est en jeu. Il a notamment déclaré : « Le fait que j'aie été invité à m'exprimer au cœur même du pouvoir réglementaire européen – là où se décide le libre accès à l'un des protecteurs les plus efficaces de la santé immunitaire, tant mentale que physique – n'est pas un hasard. »

ÉNERGIE ET FONDS PUBLICS

LES SOIXANTE-DEUX ÉOLIENNES DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

« À Saint-Brieuc, les bonnes affaires des éoliennes en mer, imperméables aux prix négatifs » titraient *Les Échos* du 29 juin 2025. « Même avec les nouvelles règles d'arrêt programmé, destinées à limiter le phénomène croissant des prix négatifs sur le marché français. »

La visite de presse du 27 juin 2025 ouverte par Iberdrola aux élus et journalistes, nous apprend que les 62 éoliennes de la baie de Saint-Brieuc ont produit 1 500 GWh durant leur première année d'exploitation.

« Sur les douze premiers mois d'exploitation, nous avons produit plus de 1 500 GWh. C'est moins que l'objectif prévu de 1 800 GWh, qui équivaut à un taux de charge de 40-45 % des turbines ». Stéphane Alain Riou, directeur de Éolien en mer d'Iberdrola France, grand maître de la production de confusion, poursuit : « Mais le taux de disponibilité de nos machines atteint 97 %, soit davantage que les 90 % visés. »

DE LA POLLUTION MAIS PAS D'EMPLOIS PÉRENNES

La production est donc inférieure de 18 % à ce que proposait Iberdrola dans sa réponse à l'appel d'offres de 2011 (1 820 GWh). S'y ajoutent l'absence d'emplois pérennes créés, l'emploi préférentiel d'étrangers, la destruction des fonds benthiques de la baie de Saint-Brieuc sur 100 km², la pollution des eaux marines à l'aluminium, le tout sans la moindre sanction, mais peu importe, le chiffre d'affaires annuel des 62 éoliennes s'élève pour Iberdrola à environ 300 millions d'euros !

En effet, à 196,348 euros le mégawattheure, le prix de la production électrique d'Iberdrola est trois, voire quatre fois plus élevé que le prix moyen de l'électricité sur le marché de gros en France. Expert en justifications fragmentaires, le



directeur de Éolien en mer d'Iberdrola France prend les devants : « Ça peut paraître cher, mais il ne faut pas oublier que nous étions les premiers à nous lancer dans le marché de l'éolien en mer en France. Créer une filière a un coût et nécessite un accompagnement de l'État » Exit les trois centrales éoliennes du même appel d'offres développées par EDF !

196,348 euros le mégawattheure, c'est, à quelques euros près, le tarif 2012 prétendument renégocié en 2018 par l'État à 155 euros en échange de la cession du raccordement électrique à RTE, de l'abandon des redevances d'occupation du domaine public maritime, de la suppression de la part fixe dans la formule d'indexation du prix de rachat obligatoire de l'électricité par EDF (de 60 % à 100 %), l'apogée de cette renégociation étant la suppression dans le contrat de la clause de prévention d'une rentabilité excessive !

UN SOUTIEN PUBLIC SANS FAILLE...

Bilan, la rentabilité des 62 éoliennes pour Iberdrola est probablement plus élevée en 2025 que fixée en 2012, d'autant que, à la différence de la plupart des pays européens, le soutien public se poursuit quand la stabilité du réseau électrique et les prix négatifs imposent à Iberdrola une

modulation de production. La demande électrique n'augmentant pas depuis plusieurs années, la puissance installée éolienne et solaire est devenue excessive, entraînant de plus en plus fréquemment des prix négatifs sur le marché de l'électricité, ce qui signifie que, jusqu'en mai 2025, EDF, ayant l'obligation d'acheter l'électricité produite par Iberdrola à ce tarif de 196,348 €, devait en plus

payer pour l'écouler sur le marché ! L'avenant de mai 2025 met fin à ce régime, tout en préservant les intérêts financiers d'Iberdrola : l'obligation d'arrêter la production compensera « au centime près » les mégawattheures non produits, en prenant en compte la force du vent pendant l'arrêt des éoliennes.

Décomplexé, le directeur général d'Iberdrola France espère un régime transitoire, la modulation de la production fatigue les turbines et « entraîne des frais supplémentaires car cela nécessite notamment de mobiliser des techniciens. (...)

Il ne faudrait pas que cela arrive tous les jours, cela fatigue le matériel. Les machines n'ont pas été conçues pour s'arrêter et redémarrer ; chaque arrêt provoque également une grosse secousse dans la fondation ».

On en rirait-s'il ne s'agissait de fonds publics, quid des centrales à gaz et nucléaires beaucoup plus sophistiquées qu'une turbine éolienne, qui doivent à chaque instant moduler pour compenser la production intermittente des 62 éoliennes d'Iberdrola afin d'éviter le black-out du réseau par manque ou excès d'électricité ? Oui, l'éolien en mer double le réseau de production électrique et ne peut exister sans gaz fossile ou nucléaire.

LA PUISSANCE : DES CERVEAUX ET PAS SEULEMENT DES CANONS

La trajectoire budgétaire de la France s'apprête à faire un saut. Plus 1,5 % du PIB pour les dépenses militaires : une ambition que certains présentent comme une évidence, un impératif stratégique.

Mais sur quoi se fonde cette urgence chiffrée ? Une simple note selon laquelle les pays européens devraient porter leur effort militaire à 3,5 % du PIB. Un chiffre isolé, élevé au rang de dogme.

Il serait peut-être temps de revenir à une méthode plus rigoureuse : identifier les besoins, définir les différents scénarios, se fonder sur plusieurs sources. Bref, faire de la politique publique, pas de la mimétique sécuritaire.

DÉPENSER POUR NE PAS PÉRIR

Car s'il faut dépenser pour ne pas périr, toutes les dépenses ne se valent pas. Les dépenses militaires, comme les dépenses écologiques, visent à éviter une forme de destruction – du territoire politique dans un cas, de l'environnement dans l'autre. Toutes deux sont à rendement élevé... mais pas dans les mêmes conditions.

Les dépenses publiques pour la transition écologique, dont les besoins sont estimés à 30 milliards d'euros par an, bien coordonnées, feraient émerger des filières, des emplois durables, de l'innovation, c'est-à-dire de nouveaux relais d'activité pour notre pays.

Les dépenses militaires, elles, offrent des retours plus incertains : dans un monde non coordonné, chaque euro injecté alimente une course à l'armement qui réduit le rendement global de l'investissement.

Surtout, si elles ont, comme toute dépense publique, l'effet de doper la croissance économique à court terme, elles ne changeront rien à la structure de notre économie.

Or la France a un problème, elle n'a pas

La loi de programmation militaire 2024-2030 en chiffres



de stratégie économique. L'image est cruelle, mais juste : nous sommes à vélo, en bas d'une pente, les deux roues voilées. Baisser les prélèvements et augmenter le taux d'emploi ? Les effets sur la productivité sont au mieux incertains, au pire négatifs, et l'expérience a déjà été tentée.

Résultat : l'activité n'a pas suffisamment augmenté pour compenser les baisses de recettes fiscales.

Le déficit budgétaire est la manifestation directe de cet échec. Faute de financement à hauteur des besoins, les services publics se dégradent, comme le montre la chute du budget de l'éducation par élève (cf. les travaux de Lucas Chancel pour l'enseignement supérieur et la recherche). La santé mentale est en crise. Les compétences manquent partout.

UN ÉTAT STRATÈGE, PAS SEULEMENT ARMÉ

Et pourtant, dans ce paysage, que proposent le gouvernement et ses alliés à droite ? Une hausse massive des dépenses militaires, sans vision de long terme. Une France dans dix ans avec le même tissu productif, les mêmes impasses sociales, et plus d'armements. Ni transition, ni transformation.

Il faut envisager un autre cap. Investir 30 milliards d'euros supplémentaires par an dans l'écologie, 15 milliards

dans l'éducation, autour de 5 milliards dans les transports, plusieurs milliards dans la santé, et la défense. La différence ? Une restructuration.

Dans dix ans, nous aurions en effet une économie transformée, plus sobre, plus efficace, plus rési-

liente et plus protectrice de ses citoyens, qui aura assuré des gains de productivité à long terme et assumé une transition sociale et écologique. Sous l'égide d'un État stratège, pas seulement armé.

Enfin, un mot de prudence. La réindustrialisation par les armes est un fantasme. Les capacités de production sont saturées et il faut du temps pour monter en cadence, comme l'illustre l'épisode de vente d'avions Rafale à la Grèce, quand il avait fallu se servir dans le stock de l'armée française pour livrer les appareils, faute d'avoir pu en produire de nouveaux à temps.

Et les compétences ? Difficiles à trouver. On promet des créations d'emplois dans la défense, mais sans une politique massive de formation, combien de personnes en recherche d'emploi auront les compétences requises ?

La puissance ne se construit pas seulement avec des canons, mais avec des cerveaux, des écoles, des soignants, des transports, des ingénieurs.

La sécurité, aujourd'hui, c'est aussi – peut-être surtout – garantir que le projet de société de notre pays puisse résister aux crises. Là où l'on investit dit ce que l'on veut devenir. Il est temps de choisir.

Anne-Laure Delatte

Directrice de recherches au CNRS, rattachée à l'université Paris-Dauphine PSL

INTERVIEW DE CATHERINE LE SCOLAN-QUÉRÉ TÉMOIGNAGE D'UNE MÉDECIN AU CŒUR DE L'ENFER À GAZA

► Catherine Le Scolan-Quéré, 58 ans, est médecin généraliste à Rennes. Elle s'est portée volontaire pour intervenir dans le cadre de ses compétences professionnelles avec l'organisation Palmed France⁽¹⁾ afin de rejoindre l'association Rahma⁽²⁾. Sur les quinze médecins volontaires, seuls neuf ont été autorisés à franchir les check-point sous contrôle israélien.

Quand et où êtes-vous intervenue ?

En novembre et décembre 2024, je me suis rendue à Gaza, où j'ai exercé à l'hôpital Nasser. L'armée israélienne nous a accordé, sous contrôle et avec autorisation préalable, l'accès à la bande de Gaza.

Vous êtes également porte-parole d'un événement important, pouvez-vous nous en parler ?

Oui, je suis porte-parole de la Marche mondiale pour Gaza, organisée le 12 juin dernier et soutenue par 55 pays, dont l'Afrique du Sud avec la présence du petit-fils de Nelson Mandela. Cette marche a été négociée avec le gouvernement égyptien pour obtenir son autorisation. Elle est indépendante de toute confession, organisation politique ou syndicale et elle a réuni près d'un million de participants.

Comment décririez-vous votre arrivée sur la région de Gaza ?

C'est indescriptible. Aucun mot ne peut vraiment rendre compte de la vision de la ville de Rafah, au sud de la bande de Gaza. En plein jour, Rafah semble morte, déserte, sans vie, sous un ciel chargé de bombes et de drones. Au coucher du soleil, lorsque la nuit tombe, en avançant vers Khan Younis, les survivants – enfants, femmes, hommes – sortent des décombres de maisons partiellement détruites, des abris de fortune, et déambulent dans le noir. Chaque famille a perdu un proche

: une mère, un père, un frère, une sœur, un enfant, un grand-parent, un oncle... Affamés, les Gazaouis tentent de fabriquer du pain avec des lentilles. Assoiffés, ils boivent de l'eau trouble pour ne pas mourir. Une situation inimaginable.



Quelles attitudes des Gazaouis vous ont particulièrement marquée ?

Malgré les souffrances, les morts des proches, malgré les destructions, la vie est partout. Le peuple gazaoui solidaire n'exprime pas de haine particulière envers les Israéliens. Il est dans l'urgence de survivre. Il aspire simplement à vivre en paix sans violence sur la terre palestinienne séculaire, dans le respect mutuel des cultures et des identités.

Qu'en est-il des manifestations de soutien à Gaza dans le monde ?

De nombreuses manifestations importantes ont lieu en Europe, aux États-Unis, au Moyen-Orient, au Maghreb, en Asie et en Amérique du Sud...

Quel constat faites-vous concernant l'engagement des médecins français pour Gaza ?

Professionnellement, je constate que peu de médecins se portent volontaires pour aller soigner les populations de Gaza. Seuls deux médecins de Rennes sont engagés. C'est peu. Nous avons sollicité un rendez-vous au conseil de l'ordre des médecins pour sensibiliser nos confrères. Nous attendons toujours une réponse.

Comment percevez-vous le climat en France vis-à-vis de cette situation ?

Notre pays traverse une période

difficile : racisme ambiant, crimes anti-arabes, une extrême droite proche du pouvoir, et certains médias qui associent terrorisme, Daesh et attentats comme ceux du Bataclan à une vision anti-musulmane insupportable. Une majorité de Français semble indifférente ou insensible, confondant à tort terrorisme arabe, Daesh et ces événements tragiques.

À qui appartiennent nos médias nationaux ? Quand je les écoute, je n'appelle pas cela de l'information, encore moins du journalisme. J'ai honte de mon pays et de nos responsables politiques au plus haut niveau. Ce silence et cette invisibilisation des Palestiniens sont inacceptables.

Y a-t-il des actions que vous souhaitez saluer ?

Oui, je tiens à féliciter les dockers CGT, ainsi que ceux d'autres pays, notamment en Italie, pour avoir bloqué les livraisons d'armes à destination d'Israël.

Et demain ?

Le déblocage de l'aide humanitaire aux portes de Gaza avec un cessez-le-feu immédiat et définitif. Il y a urgence. Des moyens humains et matériels pour soigner les blessés, les malades. La reconnaissance du droit international et l'application de celui-ci. L'arrêt des livraisons d'armes à Israël. Dans un deuxième temps les poursuites judiciaires à l'encontre des responsables de ce génocide et de leurs complices.

⁽¹⁾ Association médicale qui rassemble des médecins et cadres de santé français pour aider le système médical en Palestine par la formation des médecins et infirmiers palestiniens, pour envoyer des missions spécialisées, pour ramener des médecins et les former en France, pour envoyer de l'aide médicale, etc.

⁽²⁾ Association humanitaire et solidaire à but non lucratif qui a pour objectif : la réalisation d'actions de solidarité, de bienfaisance auprès de populations vulnérables et l'amélioration des accès à l'éducation des enfants démunis.

Interview réalisée par notre camarade Jean Jousseume secrétaire de l'UFR-Filpac

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

POURQUOI LES PAYS ARABES N'AIDENT PAS LES PALESTINIENS

L'absence d'aide significative des pays arabes aux Palestiniens de Gaza est un problème qui soulève de nombreuses interrogations.

L'une des raisons principales de cette inaction réside dans les accords récents entre certains pays arabes et Israël. Les accords d'Abraham, signés en 2020, ont marqué un tournant dans les relations entre Israël et plusieurs États arabes, notamment les Émirats arabes unis et Bahreïn.

Lancés à l'été 2020 sous l'impulsion de l'administration étasunienne durant le premier mandat du président Trump, les « accords d'Abraham » ont marqué une rupture avec le consensus arabe traditionnel sur la question palestinienne. Pour la première fois depuis les traités de paix conclus avec l'Égypte (1979) et la Jordanie (1994), plusieurs pays arabes ont établi des relations diplomatiques officielles avec Israël sans attendre de règlement préalable du conflit israélo-palestinien.

Ces accords ont ouvert la voie à des relations diplomatiques et commerciales favorisant des coopérations dans des domaines tels que la technologie, le commerce et, surtout, l'énergie. Parmi les enjeux cruciaux, on trouve les discussions autour des ressources gazières en Méditerranée orientale.

Israël et certains pays arabes ont engagé des négociations sur l'exploitation des ressources gazières de la région, notamment avec le projet de pipeline EastMed, qui vise à acheminer le gaz naturel de la Méditerranée orientale vers l'Europe.

Les accords d'Abraham ont permis de normaliser les relations diplomatiques entre Israël et plusieurs États arabes. Ils ont été annoncés en août et septembre 2020, puis signés à Washington le 15 septembre 2020. Le nom même des accords fait référence à l'héritage commun du judaïsme et de l'islam.

Les Émirats arabes unis et Bahreïn ont été les premiers à signer, à Washington. Le Soudan et le Maroc ont suivi quelques mois plus tard. Ce qui amène à une absence d'aide significative des pays arabes aux Palestiniens de Gaza.

Lorsqu'on examine les positions de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte, des États qui ont toujours exprimé leur solidarité avec la cause palestinienne, on se rend compte que les actions concrètes sont plus que limitées. L'Algérie, qui a toujours défendu la cause palestinienne, se positionnant comme un leader dans le soutien aux droits des Palestiniens doit relever des défis internes, tels que la crise économique et la lutte contre la corruption qui limitent sa capacité à offrir une aide substantielle. Malgré des déclarations politiques fortes, l'Algérie n'a pas traduit ses discours en actions sur le terrain.

Le Maroc a suscité des critiques, tant au niveau national qu'international, après avoir normalisé ses relations avec Israël dans le cadre des accords d'Abraham. Et, bien que le royaume affirme continuer à soutenir la cause palestinienne, cette normalisation crée un paradoxe. Les relations économiques et sécuritaires avec Israël, qui incluent des coopérations dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, semblent primer sur la solidarité avec Gaza. En conséquence, l'aide marocaine aux Palestiniens est souvent perçue comme insuffisante et ambiguë.

La Tunisie, qui a longtemps été un bastion de la solidarité arabe avec la Palestine, fait face à des défis politiques et économiques importants. Depuis la révolution de 2011, le pays lutte pour sa stabilité interne, ce qui a conduit à une attention réduite portée à la question palestinienne.

Bien que le gouvernement tunisien affiche un soutien verbal aux Palestiniens. Les mouvements sociaux tunisiens continuent de défendre la cause

palestinienne, mais les actions gouvernementales manquent de vigueur.

L'Égypte, quant à elle, joue un rôle particulier dans la dynamique régionale. Elle est à la fois un médiateur entre Israël et le Hamas et un acteur central dans la politique arabe. Le gouvernement égyptien a souvent été critiqué pour son approche privilégiant la stabilité régionale et ses relations avec Israël au détriment d'un soutien actif aux Palestiniens.

L'Égypte contrôle le passage de Rafah, qui est l'une des principales voies d'accès à Gaza, mais utilise ce pouvoir avec prudence pour maintenir une pression sur le Hamas. Le soutien égyptien aux Palestiniens est donc teinté d'intérêts stratégiques et l'aide humanitaire est manifestement très insuffisante face aux besoins urgents de la population de Gaza.

Par ailleurs, la division politique au sein des territoires palestiniens, entre le Hamas à Gaza et l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, affaiblit la position palestinienne sur la scène internationale.

La solidarité arabe, qui devrait être un principe fondamental, est souvent mise à mal par des considérations d'ordre national et économique. La situation économique de ces pays est confrontée à des défis internes exacerbés par la Covid-19 et la volatilité des prix du pétrole.

La CGT souligne l'importance de la solidarité internationale et appelle à une action plus forte contre l'oppression des Palestiniens. Il faut en finir avec l'hypocrisie des gouvernements arabes qui, tout en prônant la solidarité palestinienne, s'engagent dans des accords qui renforcent le statu quo et profitent aux intérêts économiques israéliens au détriment de la population civile de Gaza qui meurt non seulement sous les bombes, mais également à cause du blocus organisé par Israël sur les vivres, sur l'eau et sur les médicaments.

LA GUERRE RUSSE CONTRE L'UKRAINE

QUELLES GARANTIES DE SÉCURITÉ POUR L'UKRAINE ?

Depuis la rencontre, le lundi 18 août à Washington, entre Donald Trump, Volodymyr Zelensky et les dirigeants européens, les assurances que pourrait obtenir Kyiv contre une nouvelle agression russe sont au cœur des négociations. Leur solidité renvoie à l'engagement des puissances concernées.

Mardi 19 août au matin, le Premier ministre britannique, Keir Starmer, et le président français, Emmanuel Macron, ont coprésidé à Paris une réunion de la «

coalition des volontaires », cet ensemble de pays européens qui entendent monter une opération militaire ad hoc en Ukraine, qui se substituerait à l'Otan. À l'agenda figurait la question sensible des « garanties de sécurité » à offrir à Kyiv en cas de cessez-le-feu.

Si l'hypothèse d'un arrêt consenti des combats par la Russie demeure encore chimérique, tant Vladimir Poutine semble utiliser les discussions diplomatiques pour gagner du temps, donc du terrain, plusieurs formats sont à l'étude. L'une des

premières questions à résoudre pour les dirigeants européens concerne ce que ces garanties de sécurité sont précisément supposées... garantir.

Visent-elles à geler la ligne de front, en empêchant la Russie de reconstituer ses forces pour tenter de réaliser plus tard ce qu'elle n'a pu accomplir en 2022, à savoir prendre le contrôle de toute l'Ukraine ? Ou s'agit-il, plus modestement, d'un signal politique, d'un soutien symbolique aux Ukrainiens destiné avant tout à rassurer d'autres voisins de la Russie,

LES GUERRES BOOSTENT LE RÉARMEMENT MONDIAL

L'invasion russe en Ukraine a fait bondir les dépenses militaires en Europe. La prise de distance de Donald Trump avec l'Union européenne risque d'alourdir la tendance.

Les 32 pays de l'Otan ont validé, le 22 juin, l'objectif d'atteindre 5 % du produit intérieur brut (PIB) de dépenses de défense et de sécurité d'ici 2035. C'est un pas de géant par rapport à la cible actuelle, de 2 %. La décision a été prise en réaction à la menace russe et... à la menace trumpiste. Le Président américain ne cesse de réclamer que les membres européens de l'Otan dépensent davantage en matière militaire, car, selon lui, le fardeau de la sécurité du Vieux Continent repose trop largement sur les épaules des États-Unis.

Les Européens n'ont pourtant pas attendu le retour de Donald Trump pour financer leur réarmement. La hausse des dépenses militaires mondiales en 2024 est notamment tirée par la croissance des dépenses en Europe (Russie incluse), avec un bond de 17 % pour atteindre 693 milliards de dollars.

Elle s'explique par la guerre d'invasion russe en Ukraine, qui a fait grossir les dépenses des deux pays concernés et par ricochet de tout le continent. Les

membres européens de l'Otan craignent en effet que l'offensive de la Russie se poursuive au-delà de l'Ukraine, sur leurs propres territoires, et voient avec inquiétude les États-Unis de Donald Trump prendre leurs distances avec l'Union européenne.

Ainsi, l'Allemagne a augmenté de presque 50 % ses dépenses militaires entre 2021 et 2024, passant de 58,5 milliards à 86,3 milliards de dollars, et se place désormais à la quatrième place au niveau mondial, selon les données de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri, en anglais). La France enregistre une hausse plus modeste sur la même période, de seulement 7 %, pour dépasser 63 milliards de dollars l'année dernière.

Dans le détail, le nouvel objectif de l'Otan se décompose en deux cibles : d'une part atteindre 3,5 % du PIB pour les dépenses de défense stricto sensu, et d'autre part déboursier 1,5 % du PIB pour des investissements liés à la défense et la sécurité, dont le contour reste très flou (« entre autres, protéger nos infrastructures critiques, défendre nos réseaux, assurer notre préparation et notre résilience civiles, libérer l'innovation et renforcer notre base industrielle de défense », a indiqué la déclaration du sommet de La Haye).

Si l'on se limite à l'objectif de 3,5 % du PIB dans dix ans, l'écart avec le niveau de dépenses actuel reste énorme. Selon les calculs du Sipri, cette cible représenterait un budget militaire de près de 154 milliards de dollars pour la France ; d'environ 230 milliards de dollars pour l'Allemagne en 2035. Dans le contexte de restriction budgétaire en Europe, ce nouvel engagement pose la question de son financement.

Au Moyen-Orient, Israël a vu ses dépenses militaires bondir de 65 % après l'attaque du 7 octobre 2023 et la décision de lancer des actions militaires à la fois dans la bande de Gaza, en Syrie et au Liban. C'est la plus forte augmentation annuelle depuis la guerre des Six Jours en 1967, signale le Sipri. Les dépenses militaires d'Israël en 2024 représentent 8,8 % de son PIB, soit plus de 45 milliards de dollars.

« Alors que les gouvernements accordent de plus en plus la priorité à la sécurité militaire, souvent au détriment d'autres secteurs budgétaires, les compromis qui en découlent pourraient avoir un impact socio-économique significatif dans les années à venir », alerte Xiao Liang, chercheur au programme Dépenses militaires et production d'armement du Sipri.

Eva Moisan

Le champ de bataille ukrainien est marqué par son immensité et par un degré d'attrition inédit : pour un blindé ou un fantassin à découvert, l'espérance de vie se compte en minutes ; pour un drone, elle excède rarement quatre sorties. La question des garanties soulève donc des enjeux militaires complexes, à la hauteur des enjeux politiques : pour l'Ukraine, sa survie comme État indépendant ; pour l'UE, sa crédibilité comme acteur stratégique sur la scène internationale.

Une première hypothèse consisterait à déployer une mission d'observation, sur le modèle de la Finul, la Force intérimaire des Nations unies au Liban, ou plus récemment de la Kfor au Kosovo, avec le succès douteux qu'on leur connaît. Des Casques bleus placés sous mandat international pourraient surveiller et signaler d'éventuelles violations du cessez-le-feu. L'expérience historique plaide contre l'efficacité de ces dispositifs : ni au Liban ni dans les Balkans, ils n'ont réellement garanti la paix.

Le deuxième format repose sur la logique du *tripwire*, ce « fil déclencheur » conçu pendant la guerre froide face à l'URSS. Son principe est simple : de petites unités, insuffisantes pour bloquer militairement une attaque, sont néanmoins positionnées de façon à garantir que toute agression déclencherait mécaniquement une riposte plus large de pays puissants.

Dans le contexte ukrainien, une telle



La présence des deux puissances nucléaires du continent, la France et le Royaume-Uni, est ici capitale, mais sans garantie que la dissuasion nucléaire fasse son effet. Une poignée de soldats tués sur le front n'engageant pas nécessairement les intérêts vitaux de ces puissances, l'événement n'appellerait pas une escalade vers le seuil nucléaire. Cela laisse la possibilité à la Russie d'exploiter son avantage militaire conventionnel.

On touche ici du doigt un postulat de cette option, à savoir une aversion au risque du côté russe, qui ne voudrait pas s'exposer à de potentielles représailles européennes. Or, l'invasion de février 2022 a démontré la capacité du Kremlin à franchir des seuils

La dernière hypothèse, la plus ambitieuse, serait un déploiement de grande ampleur, conçu pour véritablement figer la ligne de front – qui, à l’heure actuelle, ne l’est pas. Cela supposerait au bas mot un déploiement de 20 000 personnels militaires au moins, dotés de moyens de frappe dans la profondeur et de renseignement, sans compter des blindés et des drones. Le tout devant pouvoir tenir sur la durée, afin de permettre des rotations des personnels.

Ce scénario aurait pour vertu de placer Moscou devant un rapport de force nettement défavorable. Il ferait toutefois courir à la coalition des risques politiques forts : être présentée par les partisans de la Russie comme une force d'occupation, s'exposer à la lassitude de l'opinion publique européenne face aux pertes et au coût économique d'un tel déploiement, et subir dans les sociétés civiles des pays participants d'agressives campagnes de déstabilisation.

Au fond, la question est moins militaire que politique : les États européens sont-ils prêts, pour paraphraser Kant lorsqu'il appelait chacun à penser par soi-même, à « marcher d'un pas assuré » en dehors de la tutelle américaine, et à faire face à la puissance russe pour construire leurs propres instruments de sécurité collective ? Autrement dit, oseront-ils se servir de leurs propres armées pour défendre leurs principes et leurs intérêts ?

21

TRIBUNE

POUR UNE ALTERNATIVE FACE À DONALD TRUMP

▶ **Le capitalisme, à court de compromis sociaux et de gains de productivité, entre dans une nouvelle phase : celle de la guerre comme débouché et de la militarisation comme condition de l'accumulation.**

Le sommet de l'Otan, tenu le mercredi 25 juin, a ainsi permis de lever le voile. Donald Trump y a imposé une « contribution équitable » des alliés à hauteur de 5 % de leur PIB. Malgré quelques résistances, comme celle de l'Espagne, l'essentiel des membres s'est aligné. Il s'agit bien sûr de réorienter les flux d'investissement vers le complexe militaro-industriel transatlantique, au profit premier des États-Unis, en tête dans les exportations d'armes. La France, deuxième sur ce marché, espère tirer sa part de cette relance par le canon.

Ce glissement militariste s'accompagne d'une reconfiguration monétaire. Trump souhaite mettre en œuvre une stratégie de dévaluation compétitive du dollar, tout en promouvant des cryptomonnaies privées adossées à la devise américaine, hors contrôle public. Le but est clair : dollariser les économies par le bas, et contourner la FED dans ses décisions. Que les États-Unis soient structurellement déficitaires (avec une position extérieure nette à - 18 000 milliards de dollars) ne change rien à l'affaire. Le monde continue de financer l'hégémonie du dollar, sous la contrainte des sanctions, des menaces tarifaires – dont une surtaxation des importations européennes jusqu'à 50 %, toujours en suspens – et du chantage technologique.

Pendant ce temps, l'Europe, obsédée par la compétitivité, feint d'ignorer que le problème n'est pas le coût du travail, mais le coût du capital et de ses dépendances : énergétiques, industrielles, technologiques, monétaires. Elle reste prisonnière d'une logique de pénurie organisée – au nom de la rigueur – qui disloque ses



services publics, détruit ses capacités productives, et légitime l'austérité comme horizon indépassable. Ainsi, en France, le gouvernement fait mine de s'indigner des surtaxes américaines, mais accepte sans broncher la désindustrialisation et la fuite des capitaux vers les États-Unis (Sanofi, LVMH). Le refus de nationaliser des filières stratégiques, comme l'acier, illustre ce renoncement. En outre, il est urgent de sortir du faux dilemme entre libre-échange et protectionnisme. Ces deux modalités participent d'une même logique : celle de la concurrence entre les peuples. Le véritable enjeu est celui d'un internationalisme, fondé non plus sur les flux marchands, mais sur la maîtrise démocratique des leviers d'investissement, la souveraineté monétaire, et la coopération entre nations égales.

Cette alternative n'est pas théorique. Elle se dessine déjà dans les dynamiques portées par les Brics+, dans les exigences croissantes du Sud global pour une refonte des règles du jeu économique mondial. Elle se manifeste dans les revendications de justice monétaire, dans les appels à l'émancipation vis-à-vis des institutions de Bretton Woods, dans la volonté d'élargir la propriété des

communs monétaires et technologiques. C'est dans cette brèche qu'il faut s'engager. Plusieurs jalons peuvent être posés : abroger le franc CFA et refuser l'eco, avatars modernes d'un contrôle monétaire postcolonial ; promouvoir l'usage des monnaies nationales et des droits de tirage spéciaux dans les échanges internationaux, pour limiter l'hégémonie du dollar et construire un système monétaire pluraliste, stable, équitable ; et, enfin, créer un fonds européen des services publics, financé directement par la BCE, orienté vers l'investissement dans la santé, l'école, les transports, et non vers les marchés.

Le temps de la tutelle et des injonctions doit prendre fin. Il faut lui opposer la réciprocité et la coopération. C'est à cette hauteur de vue que la France peut retrouver une voix. Non pas celle d'une puissance nostalgique, mais celle d'un pays enfin libre de ses alliances et capable de porter une stratégie de codéveloppement, au service des peuples et non des marchés. C'est, à ce stade, l'unique voie de sortie possible face à la barbarie en marche.

**Par Pierre Barros
et Pascal Savoldelli,**
*sénateurs communistes, membres
de la commission des Finances*



ÉCONOMIE

Lionel DUQUENNE - TRÉSORIER DE L'UFR-FILPAC

AVEC L'« IA », QUEL AVENIR POUR LES PEUPLES EN 2030?

▶ **Quelle sera l'importance de l'IA dans l'évolution technologique (intelligence artificielle) et donc pour les êtres humains, quand l'on sait qu'elle est dans les mains des grands groupes financiers ?**

Certainement pas pour diminuer l'exploitation de ceux qui produisent aujourd'hui encore les richesses, alors que l'on assiste à une captation de plus en plus important au profit du capital. Pour ne pas apparaître comme quelqu'un refusant l'évolution, il est nécessaire de connaître les grands changements qui approchent et les perturbations qui pourraient en découler dans les années 2030 dans tous les domaines pour rendre notre vie meilleure. En ne laissant pas nos gouvernements et notre patronat s'en servir contre nous pour accumuler encore plus de richesse.

Nous allons aborder ci-dessous cinq secteurs importants qui subiront de grands bouleversements qui influenceront sur notre vie sociale et sur l'avenir de l'humanité.

LA SANTE : Le rapport à la mort restera l'essentiel du fondement de nos sociétés. La retarder restera la première exigence de la liberté. La demande de santé sera de plus en plus sur mesure, sans limite, avec un refus absolu de la mort, avant tout pour ceux qui en auront les moyens.

Déjà, la consultation à distance se développe ; les trusts piliers de la connexion rappelleront aux patients de prendre leurs médicaments, ils préviendront les médecins et les assureurs en cas de non-respect du traitement. Les nanotechnologies permettront une meilleure détection d'anomalies à l'échelle moléculaire.

Des capteurs ultrasensibles permettront d'agir à un stade précoce sur les

cancers. Les robots chirurgicaux, déjà en place, envahiront les blocs opératoires pour effectuer des chirurgies plus rapides, plus précises et moins invasives, etc.

L'ÉDUCATION : Déjà, des lunettes de réalité virtuelle permettent de projeter nos petits enfants dans des univers virtuels pour développer leur curiosité et leur raisonnement critique : on pourra s'affranchir des murs des écoles, permettant ainsi aux élèves des échanges en immersion totale entre éducateurs et élèves du monde entier. Les jeux vidéo peuvent déjà se révéler de précieux outils de formation, en s'appropriant des connaissances. Attention aux manipulations du cerveau pour augmenter, restaurer des capacités d'attention, de concentration, etc.

LE TRAVAIL : La reconnaissance du langage naturel par les robots repoussera de facto toute limite en matière d'automatisation du travail ; la pénibilité sera moindre.

Les robots seront utilisés pour toute fonction et contrôle, comme par exemple pour aider les pompiers à éteindre un incendie sans subir de perte humaine, et bien d'autres possibilités comme le développement des services à la personne en difficultés de toute sorte. Il y aura aussi par exemple des développeurs de data-scientists, des architectes en big data, des techniciens en bio techs et- en nanotech, domaines qui exploseront. Il en découlera une déstructuration des entreprises et, surtout, une modification profonde de la nature du travail, il deviendra plus flexible, polyvalent, déléguant, organisé autour de petites équipes, etc.

LE LOGEMENT : Celui-ci sera imprimé en trois dimensions.

Les nanotechnologies donneront aux

revêtements extérieurs la capacité de capturer et transmettre l'énergie solaire, rendant de facto obsolètes les panneaux photovoltaïques.

Un nouveau ciment permettra de construire des bâtiments durant dix fois plus que ceux d'aujourd'hui. La chaîne de distribution sera bouleversée, etc.

L'ÉNERGIE : La source principale sera son économie, qui sera gérée par l'internet et par des compteurs intelligents.

On continuera d'utiliser le charbon, le pétrole, le gaz naturel, le nucléaire et l'énergie hydroélectrique en plus du développement solaire, de l'éolien, et d'autres sources d'énergies renouvelables. La production décentralisée d'énergie se généralisera par l'augmentation de l'efficacité et la réduction massive des coûts des panneaux solaires et des batteries ; tout cela sera accessible aux campagnes qui n'en bénéficient pas encore.

Vers 2030, il y aura des milliers de milliards d'investissements dans le nucléaire dans au moins 40 pays, surtout en Russie, en Inde, en Chine, aux États-Unis.

Ce qu'il faudra faire, c'est accélérer le démantèlement des vieilles centrales nucléaires, etc. Il reste beaucoup de secteurs qui seront fondamentalement touchés.

La grande question que chacun se pose est : est-ce pour le bien de l'humanité ou pour enrichir encore plus ceux qui n'en ont pas besoin.

La parole est aux peuples, réfléchissons tous ENSEMBLE pour notre avenir et surtout pour celui de nos enfants et petits-enfants.

J'aborderai la suite (l'eau, l'agriculture, l'automobile, le recyclage, les loisirs, l'art, l'économie collaborative) dans le prochain numéro.

LA FABLE DES « RADIS ROSES » ET DU « CORNICHON »

Depuis des décennies, l'artiste rennais Ar Furlukin installe ses sculptures en radis partout dans la capitale bretonne. Un paradoxe dans une ville administrée par une « radis rose ».

Durant cette période automnale favorable à la culture du radis, les « radis roses » peinent à s'épanouir dans un sol conformiste truffé de promesses taries. Loin des vociférations mensongères du Front national, le radis a immigré pour envahir l'Europe⁽¹⁾. Il faut assurer un entretien régulier à ce légume. Cela signifie, dans une notable mesure et une forte dose d'esprit que je vous envie, d'aspirer à atteindre une certaine similarité avec d'autres.

Ne vous sous-estimez pas. « Ils ont essayé de nous enterrer, ils ne savaient pas que nous étions des graines ».⁽²⁾

Les taiseux, les « sans dents »⁽³⁾, ne veulent plus, ne peuvent plus « croquer » du « sel conservateur⁽⁴⁾ » de la vie des « radis roses ». Pour ce faire, ils doivent adhérer unilatéralement à certains critères libéraux soumis au marché de la bienséance : les normes. Eh bien oui ! ce n'est pas le paradis... dans le petit courtil.

N'oublions pas le paillage, la réponse finale à l'évaporation, des engagements politiques sociaux et économiques, le programme du Medef : des débats lourds de significations, de jargon politique langue de bois et d'interventions vides de sens pour les citoyens. La caractéristique de ce que l'on nomme le « radis rose » qui accepte tous les gouvernements, même les plus néfastes, dans le but de préserver leurs intérêts bourgeois assoiffés de pouvoir. À communiquer obligatoirement, autant que faire se peut et tous les jours, avec des journaux adoués, des médias complaisants, lorsque le climat politique et le mouvement social sont incontournables.

Toutefois, la déduction qui me semble la plus crédible est l'étendue de la pensée



Photo Ouest France

« progressiste » parmi les « radis roses » et également pour certaines cultures de droite. On peut observer qu'une fine feuille de papier à rouler fait la distinction : les adeptes du « gros cu⁽⁵⁾ » quoi ! Ne sont-ce pas là des convictions, lesquelles ne sont pas fondées sur la raison, si ce n'est seulement la leur ? Une constance inébranlable, cette position rigide dans leurs programmes électoraux. Rigides et austéritaires malgré l'héritage de Jean Jaurès. Il s'agit de négociations, de manœuvres dilatoires « incroyablement complexes », aux contours indéfinis, mais aux intentions bien établies : faire évoluer ma carrière, valoriser certains de mes intérêts, faire fructifier mes activités professionnelles (voire familiales), d'une corruption banalisée dans une bulle à la fois distinguée et superficielle. Avidé de pouvoir, une certaine « élite » considère que la politique est un métier ? « Ne pas mettre tous les œufs dans le même panier ».

Depuis longtemps, les « progressistes » du parti des « radis roses » atténuent la force de leur dénonciation des citoyens.

Du capitalisme à l'audace de sa vision du socialisme « démocratique », nombreux sont celles et ceux qui ne le perçoivent plus

comme un champion de la justice sociale, d'un « réformisme » pionnier des compromis sociaux-libéraux. Le parti des « radis roses » opte pour ne pas censurer le budget gouvernemental, « uniquement par souci de responsabilité et pour le bien du pays ». Il se propose comme Premier ministre, voire d'être amadoué par Jupiter et son supplétif « le cornichon⁽⁶⁾ » : quelle transparence outrancière !

« Il n'y aura pas de gel des pensions de 17 millions de retraités en 2025. ». Concrètement, cela représente un gain de pouvoir d'achat de 200 euros nets par an pour une pension de retraite de 1 400 euros, de 220 euros nets par an pour une pension de retraite de 1 500 euros et de 290 euros nets par an pour une pension de retraite de 2 000 euros.

Oui mais qu'en est-il du retour au salaire moyen de référence ? Qu'en est-il des petites pensions ? Qu'en est-il du rattrapage des pensions face à l'augmentation du coût de la vie ? Qu'en est-il du marasme insoupçonné des services publics sabordés, celui de la santé, de la protection sociale, de l'éducation, de la misère des commissariats, des gendarmeries et de la justice, pilier de l'État régalien ?

Toute cette casse avec le concours de cadres complaisants en toute connaissance de cause, parfois avec zèle. Les « radis roses » récoltent ce qu'ils ont semé, depuis des années c'est le discrédit permanent, profond chez les « radis » qui n'ont plus « un radis ».

« Parce que le milliardaire n'a pas récolté sans peine, il s'imaginerait qu'il a semé⁽⁷⁾. »

En effet, après avoir annoncé à la cantonade, « *mon véritable adversaire, c'est le monde de la finance⁽³⁾* » dans les coulisses boursières des milliardaires, les graines du capitalisme germent encore d'une offrande d'un « radis rose » d'or⁽⁸⁾ : le ruissellement quoi ! Ils espèrent encore la lumière qui produira toujours plus de profit sacré, dans l'intention d'exploiter encore plus les travailleurs

« Les radis roses » sont semblables aux radicaux-socialistes : roses à l'extérieur, blancs à l'intérieur et constamment à proximité de l'assiette au beurre...⁽⁹⁾ »

Les « radis roses » payent de n'avoir pas fait leur aggiornamento depuis des déciles. C'est inscrit dans leurs gènes politiques historiques ? Que celui qui pense à mal soit maudit !

Même si notre Fédération des travailleurs du Livre, par son histoire, sa lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme, sa contribution à la Résistance face à l'occupant, s'inscrit à certaine période dans un certain réformisme, comme par exemple le paritarisme... Sophie Binet, secrétaire de la Cgt, a été adhérente au parti des « radis roses » Nous n'allons pas en faire tout un plat !

Au sein de la Cgt sont présents des bottes de « radis roses » des militants, des syndiqué(e)s, des salarié(e)s, des poivres et sel honnêtes, sincères dans leurs convictions, comme tant d'autres. Chacune, chacun est libre de son engagement, politique, religieux, associatif, etc. La diversité des mouvements politiques est une richesse pour l'organisation syndicale : des camarades et compagnons du « Vieux con⁽¹⁰⁾ », des camarades francs-maçons, de droite, des camarades plus radicaux. Nous avons un passé, un avenir commun qui transpire l'humanité. Le respect de la charte d'Amiens (adoptée en 1906) reste une référence théorique du syndicalisme en France, en particulier du syndicalisme révolutionnaire et du syndicalisme de lutte. La lutte contre l'extrême droite, le racisme banal, l'islamophobie, l'antisémitisme, l'homophobie reste, sous toutes ses

formes, une constante historique, au prix de la vie de certains, y compris des immigré(e)s, des apatrides, des maghrébins, des juifs, etc. En revanche, l'exclusion argumentée de camarades militants syndiqué(e)s, dont l'adhésion à l'extrême-droite est avérée, à jour de leurs cotisations, me semble plus que respectueux de notre histoire et de son avenir.

Pour savoir où nous voulons aller, il nous faut savoir d'où l'on vient !

Il nous reste donc à construire cette perspective qui fait défaut dans le monde des salarié(e)s, des retraité(e)s. Un socialisme qui rejette cette caste politique. Aller vers un socialisme progressiste, vers un commun municipal.

De l'extrême gauche à la droite, l'héritage de Jean Jaurès, le fondateur du socialisme français, confirme l'analyse de Marx sur la réalité de la lutte des classes. Aujourd'hui plus qu'une réalité elle est souvent réclamée voire décriée. Nous constatons là l'analyse visionnaire de ces deux personnages illustres et ses conséquences sur l'état de notre Terre. Leur idéologie, alors banalisée, est élevée au rang d'autorité, représentant l'apôtre de la paix où le parti des « radis roses » savait encore être international. Aujourd'hui, qu'en est-il de l'Ukraine ? Ne parlons pas de la Palestine, reconnue, enfin... 75 ans de lutte ! Ce n'est pas l'intervention de Jupiter à l'ONU qui ne nous fera pas douter de sa sincérité... faisant fi des poursuites judiciaires et des sanctions que doit engager la France, comme d'autres pays l'ont fait. Face à ce génocide, deux ans de communiqués de presse laconiques, conférences de presse en trompe l'œil, d'interventions télévisuelles, occultant la vente de matériel de guerre... Complicité intentionnelle ou facitice ? À quoi « joue » Emmanuel Macron ? Effectivement, contrairement à Marx et Engels qui anticipent l'extinction de l'État, Jaurès en offre une interprétation optimiste. Il envisage « l'État juste » comme un instrument de protection à travers lequel un socialisme républicain peut se concrétiser. Selon Jaurès, l'union de la tradition républicaine découlant de la Révolution française et celle du mouvement ouvrier, la Sociale, doit mener à l'établissement d'une République démocratique, sociale et laïque, non sectaire, dans le respect des croyances de chacun(e) pour toute forme de religion. Cela comprend également les conditions des femmes dans le travail, dans la société, intégrées dans une théorie socialiste de libération. « *L'oppression d'un peuple ou même*

d'un simple individu est l'oppression de tous et l'on ne peut violer la liberté d'un seul sans violer la liberté de chacun⁽¹¹⁾ ». Pour d'autres, avons-nous besoin réellement d'un État ?

« Cultivons bien notre jardin syndical. Occupons-nous de ce qui ne va pas »⁽¹²⁾

Sans des mouvements sociaux, en quantité suffisante et de qualité indispensable de terreau social (si je peux utiliser cette expression), le système racinaire ne sera pas capable de croître et de se développer efficacement. Et ce ne sont pas les va-t-en guerre qui décideront du quand, du pourquoi et du comment !

En principe, quand les radis sont mûrs pour la récolte, leur sommet et leur collet percent le sol. Cela nous donne ainsi une approximation de la dimension des enjeux et des besoins pour l'émergence des cadres syndicaux (y compris chez les retraité(e)s).

Militant(e)s, cadres syndicaux futur(e)s à la Filpac-Cgt, par voie de conséquence à notre Union fédérale des retraité(e)s et à nos Unions syndicales des retraité(e)s, dans les structures interprofessionnelles pour les revendications locales, tous doivent militer pour un syndicalisme retraité de proximité. Sans en faire un débat de chapelle ou d'initiés...

Jean JOUSSEAUME

(1) Le radis rose : présent depuis le Néolithique, probablement originaire d'Asie Mineure, le radis faisait déjà partie du menu des Babyloniens et des Égyptiens il y a 4 000 ans. Chez les Grecs, le radis était dédié à Apollon. Les deux variétés les plus connues (radis noir et radis rouge) sont arrivées en France il y a peu, aux XVI^e et XVIII^e siècles.

(2) Proverbe mexicain.

(3) François Hollande en 2012 et 2014.

(4) Au Moyen Âge, le sel était bien plus qu'un simple condiment : c'était une substance vitale, cruciale pour la société de l'époque, jouant un rôle central dans l'économie, la politique et la culture. Sa valeur était telle qu'il servait souvent de monnaie d'échange, donnant lieu à l'expression « valoir son pesant d'or ».

(5) Tabac gris à rouler. En mémoire de notre camarade Jacques Leblanc (SG du Syndicat de Ouest-France, ancien membre de notre UFR et de la FFTL et de la Filpac).

(6) Surnom attribué par Nicolas Sarkozy au Premier ministre Sébastien Lecornu.

(7) Jean Jaurès (1859-1914).

(8) Chez les Grecs, le radis était dédié à Apollon. Le dieu recevait parfois des radis en or comme offrandes.

(9) Clemenceau (1821-1929) : le briseur des grèves de 1912.

(10) Surnom attribué par des militants LFI à Mélenchon.

(11) Bakounine, anarchiste russe (1814-1876), voire aussi anarcho-syndicaliste.

(12) Henri Krasucki (1924-2003) en 1983.

LYON EN 1869 : LA PREMIÈRE GRÈVE D'OUVRIÈRES OVALISTES

► **L'auteur Bruno Loth raconte la première grève des ouvrières ovalistes de Lyon, dans un contexte d'ordre social patriarcal appuyé sur le libéralisme économique du Second Empire. Un documentaire romancé qui rappelle par bien des aspects les proximités entre la France de Napoléon III et celle d'Emmanuel Macron.**

Fuyant la misère et l'absence de futur de la campagne ardéchoise, Camille et Adelaïde débarquent à Lyon pour se faire embaucher dans la filature Bonnardel. Mais aussitôt arrivées elles déchantent en réalisant que les conditions d'embauche et de vie sont loin de ce qui les avait engagées dans ce long voyage...

Alors qu'elles s'efforcent de s'adapter à cette nouvelle communauté ouvrière opprimée par un patriarcat du Second Empire qui va jusqu'au droit de cuissage, Camille voit débarquer ses jeunes frère et sœur dans le sillage de qui la révolte va remettre en question un ordre qui semblait immuable...

Les ouvrages sur l'histoire ouvrière ne sont pas rares (moins que les albums sur l'histoire militaire, signe d'une époque sans doute...).

Or, très modestement, dans un style graphique léger mais techniquement beaucoup plus abouti qu'il n'en a l'air, Bruno Loth dresse avec cet album un très beau documentaire romancé sur cet exode rural qui vit dévorer des wagons d'ouvriers et d'ouvrières pour les

besoin d'un capitalisme vorace sous la réglementation fort libérale de Napoléon III. Un contexte qui rappelle là encore le notre par bien des aspects... Mais là n'est pas le propos de l'auteur, concentré sur un récit qui suit l'itinéraire de deux jeunes femmes prises au piège de promesses qui n'étaient que mirage et aux prises avec une soumission collective qui doit autant à l'ordre social qu'à un rapport de force économique défavorable.

Le scénario (qui renvoie par sa structure au magnifique film de Cedric Klapisch *La Venue de l'Avenir* sorti cet été) a l'intelligence de dresser une véritable histoire qui porte l'illustration historique recherchée.

Cela permet d'éviter une didactique syndicale pesante en nous plaçant à hauteur de femme pour constater très concrètement les effets de ces oppressions, des pouvoirs comme des lâchetés. Avec un imposante galerie de personnages et une aération narrative bienvenue grâce aux deux frangins qui abordent le thème des colporteurs, des gamins des rues et du rôle de l'Education et du journalisme, l'album gagne en richesse à mesure que l'on tourne les pages, pour déborder allègrement le seul cadre ouvrier. Dans une démarche proche de Zola, Loth ajoute touche sur touche d'information sur la société de l'époque qui peut se résumer à un monde ultralibéral mais où

le contrôle de l'image et de l'information reste aussi importante que la répression, toujours risquée face à des classes laborieuses prêtes à en découdre.

Le patriarcat est également rappelé lorsque ces femmes enfin sorties de leur torpeur doivent s'en remettre à des alliés masculins, que ce soit pour leurs compétences d'écriture ou leur rôle syndical, et constatent une même propension à oublier l'égalité des droits entre citoyens et citoyennes. Aussi habile dans la documentation solide de cette grève que dans les intermèdes d'action, Bruno Loth nous embarque avec envie dans cette tranche historique qui rappelle beaucoup de choses connues mais avec un pas de côté féministe passionnant.

BRUNO LOTH LA FABRIQUE DES INSURGÉES

1869 : LA PREMIÈRE GRÈVE D'OUVRIÈRES



DELACOURT

LES CHIFFRES

RETRAITES PENSIONS

RÉGIME GÉNÉRAL

Revalorisation au 1^{er} janvier 2025 : **2,2 %**.
- Montant maximum (théorique) : **1 962,5 €** (montant fixé en fonction du plafond de la Sécurité sociale).
- Minimum contributif : **747,69 €** à partir du 1^{er} janvier 2025. Le montant est majoré si la durée de cotisation est égale ou supérieure à 120 trimestres.
Montant maximum : **893,65 €** à partir du 1^{er} janvier 2025.
- Majorations sans condition de ressources : **10 %** pour 3 enfants au moins.
- Majorations sous conditions :
pour tierce personne : **1 365,08 €**
pour un enfant à charge : **5 %**

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco : Rendement du point : **1,4386 €** au 1^{er} novembre 2024.
Prix d'achat du point : **20,1877 €** au 1^{er} janvier 2025.
Ircantec : Rendement du point **0,55553 €** au 1^{er} janvier 2025. Prix d'achat du point : **5,611 €** pour l'année 2025.

PENSION DE RÉVERSION

Régime général

- Elle est de **54 %** de la pension du conjoint décédé, sous conditions de ressources, soit au 1^{er} janvier 2024 : moins de **24 710,40 €/an** pour une personne et **39 536,64 €/an** pour un ménage.
- Montant minimum au 1^{er} janvier 2025 : **331,94 €** pour 60 trimestres validés.
- Montant maximum au 1^{er} janvier 2025 : **1 059,75 €** (54 % du montant maximum de retraite).

Fonction publique

- Elle est égale à **50 %** de la pension du conjoint décédé, sans condition de ressources.

Retraites complémentaires

- Montant : **60 %** de la retraite complémentaire du défunt, sans condition de ressources.
Condition d'âge : 55 ans pour tous, si le décès est survenu à compter du 1^{er} janvier 2019. Avant : 55 ans (Arrco) et 60 ans (Agirc).

Allocation veuvage (au 1^{er} janvier 2025)

- Plafond de ressources : **2 674,3875 €** par trimestre - Montant : **713,17 €**.

Allocation perte d'autonomie (apa)

- Concerne les personnes classées dans les Gir* 1 à 4.
- Montant alloué en 2025 en fonction du Gir et des ressources :

À domicile (aide maximale)

Gir 1 : **2 045,56 €/mois**. Gir 2 : **1 654,18 € par mois**. Gir 3 : **1 195,67 €/mois**. Gir 4 : **797,96 €/mois**.
Participation du bénéficiaire de 0 à 90 % du tarif (ressources supérieures à **877,90 €/mois** et inférieures à **3 233,10 €/mois**).

En établissement

L'aide est égale aux montants des tarifs Gir 1 et 2 ou Gir 3 et 4 suivant le degré de dépendance pour les ressources inférieures à **2 479,44 €/mois** au 1^{er} janvier 2025. Au-dessus, un coefficient réducteur de 0 à 80 % est appliqué. La personne hébergée doit acquitter un ticket modérateur correspondant au montant du tarif Gir 5 et 6.

* Groupes iso-ressources

SÉCURITÉ SOCIALE

RÉGIME GÉNÉRAL

Plafond au 1^{er} janvier 2025 (calcul des cotisations retraites) : **3 925 €**

FORFAITS

- Hospitalier : **20 €/jour**
- Hospitalier psychiatrique : **15 €/jour**
- Par boîte de médicaments : **1 €** à compter du 31 mars 2024 (plafond : **50 €/an**)
- Par acte médical : **2 €** à compter du 31 mars 2024 (plafond : **50 €/an**)
- Par acte médical de + de 120 € : **24 €**

HANDICAP

- Allocation adulte handicapé (AAH).
Maximum au 1^{er} avril 2025 pour une personne : **1 033,32 €**
- Complément AAH attribué avant le 1^{er} décembre 2019 (loi 11/02/2005) : **179,31 €**.
- Plafond de ressources à ne pas dépasser. À partir du 1^{er} octobre 2023, seules les ressources du bénéficiaire sont prises en compte. Au 1^{er} avril 2025 :
Pour une personne : **12 400 €/an**. Par enfant à charge : **+ 6 200 €/an**.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

À compter du 1^{er} novembre 2019, elle remplace l'aide à la complémentaire santé (ACS) et la couverture universelle maladie complémentaire (CMU-C).

Montant de l'aide

Selon les conditions de ressources, elle ne coûte rien ou de **8 à 30 € par mois** selon l'âge (**25 €** de 60 à 69 ans, **30 €** à partir de 70 ans).

Conditions de ressources au 1^{er} avril 2025

- Pas de participation financière : moins de **10 339 €** pour une personne seule et moins de **15 508 €** pour un couple.
- Avec participation financière : moins de **13 958 €** pour une personne seule et moins de **20 937 €** pour un couple.

DIVERS

Indice de revalorisation des loyers

Quatrième trimestre 2024 : **145,47** soit **+ 1,40 %** sur 1 an.

Médecins généralistes conventionnés

- Consultation au cabinet : **30 €**.
- À domicile : **40 €**.
- Téléconsultation : **25 €**.
- Consultation longue : **60 €**.

INFLATION SUR 30 ANS

1995 : 1,8	2010 : 1,5
1996 : 2,0	2011 : 2,1
1997 : 1,2	2012 : 2,0
1998 : 0,6	2013 : 0,9
1999 : 0,5	2014 : 0,5
2000 : 1,7	2015 : 0,0
2001 : 1,6	2016 : 0,2
2002 : 1,9	2017 : 1,0
2003 : 2,1	2018 : 1,8
2004 : 2,1	2019 : 1,1
2005 : 1,7	2020 : 0,5
2006 : 1,7	2021 : 1,6
2007 : 1,5	2022 : 5,2
2008 : 2,8	2023 : 4,9
2009 : 0,1	2024 : 1,8

**Total brut (non cumulé) :
48,72 %**



XIII^e CONGRÈS

DU 22 AU 24 SEPTEMBRE 2026

CENTRE BENOÎT-FRACHON - 12, RUE FERNAND-LÉGER - 91190 GIF-SUR-YVETTE

